



Atlas de la Biodiversité

de la *Réserve Biologique*
de *Mimizan*



Phragmites australis

Partenaires



Départemen
des Landes



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



CONSERVATOIRE DES RACES
D'AQUITAINE

Financiers & Propriétaires



Pin maritime
(*Pinus pinaster*)

Éperviere laineuse
(*Hieracium lanatum*)

Dioïs maritime
(*Achillea maritima*)

Linaire à feuilles de thym
(*Linaria thymifolia*)



Éditorial

Mme. **Sophie Weber**

**Conseillère Régionale Nouvelle-Aquitaine
Commission Biodiversité, Eau, Littoral et Transition énergétique
Élue-référente Pays Landes Nature Côte d'Argent**



*La côte landaise, cet océan de liberté
au cœur d'un écrin de nature remarquable.*

Entre lac, océan et forêt, le littoral landais est reconnu pour sa biodiversité exceptionnelle, constituant une richesse précieuse qui mérite d'être préservée et valorisée. Le cordon dunaire est un biotope particulier abritant de nombreuses espèces endémiques et protégées comme l'Epervière laineuse, le Diotis maritime ou encore la Linaire à feuilles de thym. Composée d'une faune et d'une flore diversifiées, la forêt landaise qui le borde - principalement composée du Pin maritime - dévoile d'innombrables richesses naturalistes et paysagères. Cependant, cette biodiversité est vulnérable en raison des fortes pressions anthropiques qu'elle subit : tourisme, exploitation des ressources, changement climatique... Pour préserver ces milieux, ces espèces et les habitats naturels, il est important de mobiliser et de sensibiliser les acteurs et les citoyens à leur existence et à leur importance, de leur montrer comment les préserver.

La Réserve Biologique Dirigée de la Mailloueyre est un bel exemple des richesses naturelles du littoral landais : dunes grises des côtes atlantiques, zones humides, étangs, prairies et lagunes, témoignage de l'ancien lit du courant de Mimizan, exutoire de l'étang d'Aureilhan. Depuis leur création, les Réserves Biologiques ont été gérées de manière concertée et sont devenues des haut-lieux de conservation de la biodiversité et de sensibilisation du grand public avec des journées « découverte des milieux » ou les « 48h Nature » (2 jours d'animations gratuites et ouvertes à tous, dans plus de 50 sites naturels du territoire néo-aquitain). Dans cette même optique, la Région Nouvelle-Aquitaine a également élaboré une Stratégie Régionale partagée pour la biodiversité afin de protéger les écosystèmes régionaux en associant les acteurs locaux.

Notre patrimoine est ce qui nous lie à hier et ce qui nous relie à demain, c'est notre histoire et notre héritage commun. Nous sommes sans doute les dernières générations à pouvoir agir pour préserver la biodiversité. L'Office National des Forêts (ONF), entouré de ses partenaires (CBNSA, CEN NA, OFB, FDAPPMA40), a élaboré un **Atlas de la Biodiversité**, pour mettre à la portée de toutes et tous leurs connaissances sur ces sujets. Il est essentiel d'avoir de tels outils pédagogiques pour sensibiliser le grand public. Nous avons toutes et tous cette mission de protéger durablement cette richesse naturelle, afin de garantir aux générations futures de profiter de sa beauté et de sa diversité !

« Lo soù landés, ua beutat sauvatja »

« Le sol landais, une beauté sauvage »



♂ Azuré de l'adragant
(*Polyommatus escheri*)

Table des matières

1. Une ancienne embouchure du Courant de Mimizan _____ 8

2. Des milieux naturels originaux _____ 10

3. La Dune bordière et le littoral _____ 12

 1 La plage et le haut de plage _____ 12

 Le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*) _ 13

 2 La Dune blanche _____ 14

 L'Astragale de Bayonne (*Astragalus baionensis*) _____ 15

 ZOOM : La tête en l'air ! _____ 16

 Le Lis matthiole (*Pancratium maritimum*) _____ 18

 3 La Dune grise _____ 19

 Le Pipit rousseline (*Anthus campestris*) _____ 20

 ZOOM : B E C O M E ! _____ 21

 Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) _____ 22

 L'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) _____ 23

4. La Forêt littorale _____ 24

 1 La frange forestière _____ 24

 Le Pin maritime (*Pinus pinaster*) _____ 25

 ZOOM : La Grande noctule _____ 26



♀ Azuré de l'adragant
(*Polyommatus escheri*)

2 La pinède littorale	28
Le Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)	29
L'Hydne noir (<i>Phellodon niger</i>)	31
La Camarine à fruits blancs (<i>Corema alba</i>)	32
ZOOM : Jason est arrivé !	33

5. La zone palustre **34**

1 La Saulaie d'arrière-dune	34
Le Polypore hérissé (<i>Inonotus hispidus</i>)	35
ZOOM : Les invasives ?!	36
2 Les bas marais dunaires	38
Le Bruant zizi (<i>Emberiza cirius</i>)	39
La Vipère aspic de Zinniker (<i>Vipera aspis zinnikeri</i>)	40

6. Les étangs rétro littoraux **42**

1 Les communautés amphibiennes des rives lacustres	44
La Cistude d'Europe (<i>Emy orbicularis</i>)	45
Le Brochet aquitain (<i>Esox aquitanicus</i>)	46
Le Martin pêcheur (<i>Alcedo atthis</i>)	47
ZOOM : Nourrir les animaux, une fausse bonne idée !	48
2 La Roselière à Phragmite	49
La Libellule à quatre tâches (<i>Libellula quadrimaculata</i>)	50
La Bouscarle de Cetti (<i>Cettia cetti</i>)	51

7. Une gestion dédiée à la biodiversité **52**

8. Une réglementation spécifique **54**

9. Découvrir la RBD **56**

10. Annexes **58**

11. Lexique **74**

Grand Gravelot
(*Charadrius hiaticula*)

Bérasseau sanderling
(*Calidris alba*)

Lys maritime
(Pancratium maritimum)



Lézard ocellé
(Timon lepidus)



Circæte-jean-le Blanc
(Circætes gallicus)



batbox



Pipit Rousseline.

Préambule Bernard Devaux

Naturaliste à l'ONF et ancien conservateur de la RBD



Arrivé en 2006 de l'Île de la Réunion où je travaillais sur la réserve naturelle de la Roche écrite, je me suis tout de suite intéressé aux espèces protégées sur le site de la forêt domaniale de Mimizan et plus particulièrement aux chauves-souris et reptiles.

La Réserve Biologique de la Mailloueyre est une petite réserve de 114 hectares, située entre forêt et océan. Elle renferme deux étangs d'eau douce qui lui donne sa richesse faunistique et botanique. Nous pouvons citer la Couleuvre d'Esculape bien représentée, le Lézard ocellé. Le Pipit rousseline et le Cochevis huppé sont également bien présents sur la dune. Le Faucon Hobereau et le Circaète-Jeanle Blanc y trouvent les conditions favorables à leur nidification. L'Astragale de Bayonne, l'Epervière laineuse, l'Ophioglosse commun et le Lys maritime couvrent de grandes surfaces.

Dans le cadre de mes missions de gestionnaire et étant spécialisé dans la connaissance des chauves-souris, j'ai vite pressenti de forts enjeux autour de ce groupe taxonomique. Equipé d'une « Batbox », un appareil de détection

des chauves-souris par ultrasons, j'avais détecté une grande espèce de chiroptère qui émettait très bas et qui se déplaçait très rapidement en grand nombre sur la forêt domaniale.

Ayant intégré le réseau national mammifères de l'ONF en 2007, j'ai fait part de mon observation au responsable Laurent TILLON. Cette donnée faisait partie des premières mentions françaises et il fallait qu'elle soit validée à tout prix !

J'ai donc demandé que la réunion du réseau du 2008 ait lieu à Mimizan afin de recueillir les avis précieux de mes collègues experts.

Nous avons rapidement capturé une femelle de Grande noctule grâce à un filet de canopée. Puis, un suivi télémétrique de plusieurs jours allant du Bassin d'Arcachon jusqu'à Tarnos, nous a permis de retrouver son gîte dans la forêt domaniale de Mimizan, face au petit étang de la Mailloueyre. Ce trou de Pic épeiche contenait entre 12 et 14 individus. Ce fut la première donnée de gîte de Grande Noctule dans le milieu naturel.

Tous les ans nous avons effectué un suivi de cette espèce jusqu'à l'étude menée par le réseau national ces 3 dernières années.

Vous comprendrez alors aisément que cette Réserve Biologique a une valeur biologique toute particulière pour moi ! J'espère une longue vie à cette RB et à sa colonie de reproduction de Grande noctule qui en fait sa spécificité mais aussi, sa fragilité !



Astragale de Bayonne
(*Astragalus bayonensis*)



Faucon Hobereau
(*Falco subbuteo*)



Cochevis huppé
(*Galerida cristata*)

1. Une ancienne embouchure du *Courant de Mimizan*



*Que Diu nou preservi deu cantic de la Serena, deu codic de la baleia e deu campanèr de Mamisan.
« Que Dieu nous preserve du chant de la sirène, de la queue de la baleine et du clocher de Mimizan ».*

Le dicton professé par les marins montre bien combien le littoral était, avant la fixation des dunes, une côte inhospitalière. On pêchait alors la baleine dans le golfe de Gascogne, mais les marins savaient bien que la simple vision du clocher de Mimizan présageait d'un naufrage proche.

Combien ont dû s'échouer vers la Maillouèyre, alors que les sables littoraux n'étaient pas encore fixés par l'homme ? Oui nous sommes ici sur une ancienne embouchure du courant de Mimizan, un courant vagabond à l'instar de ses autres confrères landais serpentant à travers les dunes puis cherchant son débouquement dans une lutte permanente avec l'océan et les bancs de sable. Aujourd'hui les humeurs de cette nature ont été tempérées, les courants endigués... mais le milieu continue à être soumis aux caprices de l'océan, de la météorologie...

Ces contraintes ont forgé un environnement particulier, un écosystème qui se développe grâce aux caprices du temps. La réserve biologique dirigée de la Maillouèyre est un écrin au travers duquel nous vous proposons de découvrir le milieu littoral, ses zones humides et d'apprécier la diversité de ce que l'œil ne voit pas toujours de prime abord. Un sentier balisé permet de découvrir les richesses biologiques tout en respectant sa quiétude. L'ONF, gestionnaire du site, a voulu conserver au mieux la naturalité des lieux, ce qui explique la présence de zones embroussaillées et d'arbres morts car c'est à ce prix que l'on pourra contribuer à la protection de la biodiversité. Afin de respecter la quiétude du site, nécessaire au maintien de la biodiversité, nous vous remercions de rester discret lors de votre visite que nous vous souhaitons agréable !

D'après Gilles Granereau, ONF, 2010.

N° 138

16000 To la M.

Nonn

18 D.

120000 To la M.

16000 To la M.

16000 To la M.

16000 To la M.

Echelle de cinq mille Toises.

Echelle de dix mille Metres.

140000 To la M.

Goélands leucophée
(*Larus michahellis*)

Bécasseau variable
(*Calidris alpina*)

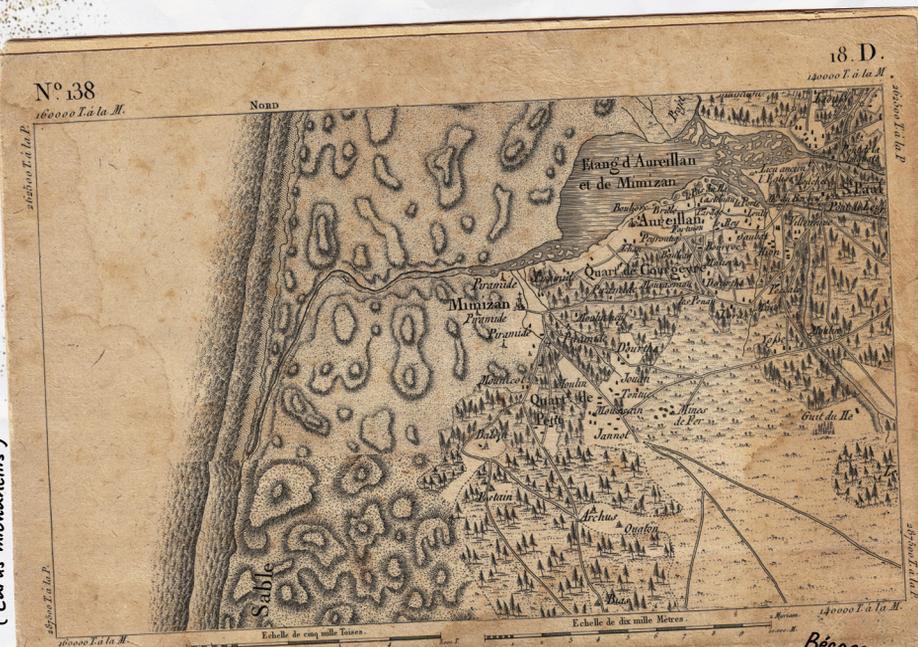
Barge à queue noire
(*Limosa limosa*)

Morette rieuse
(*Larus ridibundus*)

Goéland argenté
(*Larus argentatus*)



Un peu de toponymie
par Sébastien MAITIA, gestionnaire
ONF actuel de la RBD :
« Le nom de Maillhoueyre, retranscrit ainsi au mieux du
Gascon, signifie « lieu où sont les Goélands », allusion
probable au fait que les Goélands et autres oiseaux de
mer venaient alors séjourner sur les berges sauvages de
l'embouchure et du cours littoral de ce courant. C'est
donc tout naturellement que le Goéland argenté est
devenu l'emblème de la RBD ! »



2. Des milieux naturels originaux

Les étangs de la Mailloueyre sont pris dans un écrin de milieux naturels qui s'étend de l'estran à la Pinède littorale. Le long d'un transect d'Ouest en Est, on retrouve une mosaïque de milieux originaux qui font toute la richesse de cette Réserve Biologique et cela, sur une surface restreinte. C'est bien cette singularité qui a permis la création de cette RBD de 114 ha par Arrêté Interministériel du 17 avril 2018 !

Qu'est-ce qu'une Réserve Biologique ?

C'est un statut de protection spécifique aux forêts de l'État (domaniales) et aux forêts des collectivités (communes, départements, régions...). À ce titre, les réserves biologiques sont gérées par l'ONF.

Les réserves biologiques font partie des espaces relevant prioritairement de la Stratégie de Création d'Aires Protégées, ayant pour objectif le classement de 2% du territoire terrestre métropolitain sous statut de protection réglementaire fort. Il en existe plusieurs types :

- Réserves biologiques dirigées (RBD) : espaces protégés dans lesquels une gestion conservatoire visant la protection d'espèces et d'habitats remarquables ou menacés est mise en place ;
- Réserves biologiques intégrales (RBI) : espaces protégés laissés en libre évolution pour améliorer la connaissance du fonctionnement naturel des écosystèmes et permettre le développement d'une biodiversité associée aux arbres âgés et au bois mort (insectes rares, champignons...).

A ce jour, on compte :

- En Métropole : 157 Réserves biologiques dirigées (RBD), 56 Réserves biologiques intégrales (RBI) et 21 RB «mixtes» (RBI + RBD), pour une surface de 24 145 hectares de RBD et 21 868 hectares de RBI.
- Dans les départements d'Outre-mer : 9 RBD, 7 RBI et 1 RB mixte, pour un total de 10 007 ha de RBD et 94 582 ha de RBI dont 60 000 en Guyane.

Pour en savoir plus :





Grande Noctule
(*Nyctalus lasiopterus*)



Bruant zizi
(*Emberiza cirius*)

Océan Atlantique



Gravelot à collier
interrompu
(*Charadrius alexandrinus*)



Périmètre RBD

Brochet aquitain
(*Esox aquitanicus*)



0 0,25 0,5 1km

3. La Dune bordière et le littoral

1. Plage et Haut de plage

Bois flotté et ses nombreuses galeries creusées par les cloportes du genre *Porcellio*.



Crédit photo : PT

Surface : 0,25 ha

Statut : Protégé au niveau européen (uniquement en N2000).

Enjeu patrimonial : Valeur patrimoniale forte.

Description : Cet habitat est caractérisé par la présence des « laisses de mer » qui correspondent au sens strict à la zone de dépôt laissé par l'océan (bois, algues, cadavres d'animaux...). Ces débris naturels sont indispensables à la venue d'espèces spécialisées (insectes vivant des débris, des cadavres). La flore est représentée essentiellement par le Cakilier maritime, espèce annuelle pouvant constituer des peuplements lâches

Menaces : Nettoyage mécanique des plages, piétinement.

Recommandations : Nettoyage manuel des plages, ne pas emporter le bois flotté.

Répartition de l'habitat

Périmètre RBD

bois flotté

Le Gravelot à collier interrompu (*Charadrius alexandrinus*)



Juvenile de Gravelot à collier interrompu.

Statut : Protégé

Liste rouge France : Vulnérable

Population sur la RBD : 1 à 2 couples nicheurs

Répartition française : Cet oiseau niche sur le pourtour méditerranéen, et sur tout le littoral atlantique. Certains individus sont observés en hiver sur nos côtes.

Description : Limicole de petite taille, plumage brun-gris sur le dessus et blanc sur le dessous, il a les pattes noires. En plumage nuptial le mâle arbore une barre noire sur le front, l'arrière de la tête rousse et une bande pectorale noire incomplète.

Habitats : Plage et haut de plage. Ce petit limicole exploite les différents étages de la plage à la recherche de nourriture: vers marins, petits crustacés et mollusques.

Période d'observation : Peut être observé toute l'année mais plus facilement d'avril à juillet, sur le littoral aquitain.

Recommandations : Éviter le dérangement et le piétinement des nids situés sur le haut de plage, là où l'océan dépose les laisses de mer (débris divers...). Les chiens non tenus en laisse causent également un grave dérangement ! Depuis 2020, l'opération « On marche sur des œufs » permet de mieux protéger l'espèce !

œuf pondu à
même le sable



Crédit photo : PT



Principal site
d'observation

Périmètre RBD

Algue dans une
laisse de mer

2. La Dune Blanche

Fleur de Gourbet
(*Ammophila arenaria* subsp. *arenaria*)



Dune blanche et vue du Petit étang.

Crédit photo : PT

Surface : 23,45 ha

Statut : Protégée au niveau européen (uniquement en zone Natura 2000).

Enjeu patrimonial : Valeur patrimoniale forte.

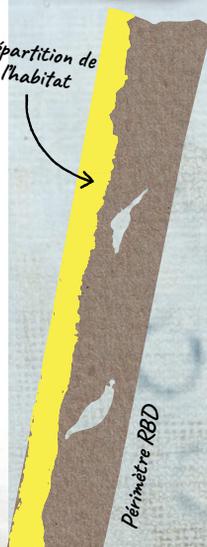
Description : Cet habitat se développe immédiatement au contact supérieur du pied de dune ou des laisses de haute mer. La végétation est adaptée à un enfouissement régulier lié à l'apport de sable éolien à partir du haut de plage. Cette végétation herbacée est dominée par le Gourbet (Oyat) et quelques rares autres espèces inféodées aux sables mobiles.

Menaces : En régression dans les sites les plus fréquentés : effet de sur piétinement défavorable à son maintien (piétons, chevaux).

Recommandations :

Eviter le piétinement en empruntant les accès plages balisés.

Répartition de l'habitat



Périmètre R2D

Gourbet (Oyat)

Hohenbuehelia petaloides est une espèce de la dune éolisée, associée au Gourbet.

Xerula mediterranea
(*Quademastella mediterranea*)
est rarissime

L'Astragale de Bayonne (*Astragalus baionensis*)



Crédit photo : AC

Surface : Protégée

Population RBD : Quelques dizaines de pied

Liste rouge France : Préoccupation mineure

Répartition française : Endémique de la côte atlantique franco-espagnole du Pays-Basque à la Charente maritime et sud-Finistère. Bien représentée dans les Landes et le nord girondin plus rare ailleurs.

Description : Plante herbacée vivace de 10 à 40 cm. Tomenteuse-blanchâtre, sa tige est grêle. Ses fleurs d'un bleu pâle sont disposées en grappes courtes (3 à 8 fleurs par grappe). Les graines sont regroupées dans des gousses pubescentes-blanchâtres de 8 à 10 mm.

Habitats : caractéristique du plateau de la dune blanche et des revers internes, supporte un léger transit de sable.

Période d'observation : Printemps été

Recommandations/Infos : Comme l'indique son statut protégé, elle est estimée en forte régression, on se contente donc de l'admirer sans la cueillir !!

Gourbet
(Oyat)

Principales stations

Périmètre RBD

Zoom La tête en l'air !

Tarin des aulnes
(*Carduelis spinus*)

Rectrice

Rémige
secondaire

Pinson des arbres
(*Fringilla coelebs*)
Rectrice



Credit photo : AH

Faucon hobereau
(*Falco subbuteo*)
Rémige secondaire
externe

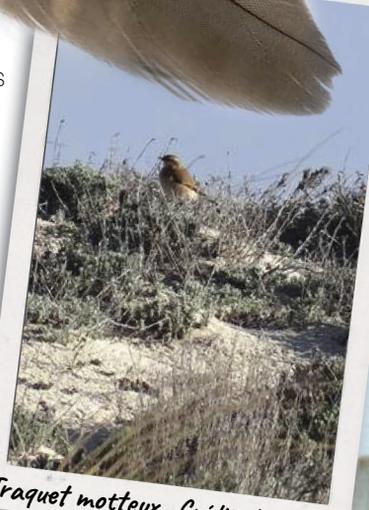
Le littoral aquitain, de par sa configuration, est un site majeur pendant la migration des oiseaux. De très importants groupes de passereaux survolent la dune jusqu'au-dessus des derniers arpents de sable, avant de franchir l'étroit bras de mer.

C'est le cas des vols de fringillidés (Pinsons, Tarins, Chardonnerets, Linottes) qui peuvent comptabilisés jusqu'à des centaines de milliers d'individus, des Bergeronnettes grises et printanières ou des Hirondelles et Martinets avec plusieurs dizaines de milliers d'individus. La dune blanche sert aussi pour la halte des espèces de passereaux à migration « buissonnante » telles que les sylvidés.

Et bien évidemment, une diversité importante de rapaces empreinte les mêmes couloirs de migration comme ci-dessus, ce Faucon hobereau de « passage » au-dessus de la RB à la fin du mois d'août. Plusieurs sites de suivi de la migration existent sur le littoral aquitain et sont animés par la Ligue de Protection des Oiseaux.

Période d'observation :

- de mars à mai : migration prénuptiale.
- de septembre à mi-novembre : migration postnuptiale.



Traquet motteux. Credit photo : PT



Pour en savoir plus : 

Pince coupe bague

remige secondaire

remige primaire

Chardonneret élégant
(*Carduelis carduelis*)

Bague enroulette gris
(*Molucella alba*)
Rectrice

Bagues adaptées
à la taille de
chaque oiseau.

Linotte mélodieuse
(*Linaria cannabina*)
Rémiges secondaires
externes

Règle

Pince de bagage

Peson à ressort

« STOC Capture » réalisé par l'OFB est en cours.

Depuis 2022, un programme de baguage est réalisé par l'OFB au cœur de la RBD. 56 espèces d'oiseaux différentes ont été capturées pour un total de plus de 2000 captures ! Un travail considérable ! 200 oiseaux étaient déjà bagués dont 6 individus de pays voisins : Belgique, Tchéquie, Royaume-Uni et Hollande. Cette étude, amenée à être reconduite sur le long terme, montre bien l'importance de la RBD comme zone de repos pour les oiseaux migrateurs !

Le Lis matthiolo (*Pancratium maritimum*)



Crédit photo : DB

Statut : Protégée

Population RBD : Environ 100 pieds

Liste rouge France : Préoccupation mineure

Répartition française : Espèce essentiellement du pourtour méditerranéen, se rencontre aussi sur la côte atlantique du Portugal jusqu'en Bretagne. Une colonie importante est notable sur les dunes domaniales du Sud landais (Tarnos) et quelques petites stations en Nord Gironde et Charente-Maritime, un peu plus abondante en Vendée.

Description : Plante à bulbe volumineux souvent profond et aux feuilles charnues longues et glauques. Elle porte de grandes fleurs blanches en groupes de 5 à 12.

Habitats : Supporte un apport de sable modéré. Indiqué comme plante de dune mobile en Méditerranée elle colonise plutôt les revers semi fixés du cordon dunaire de la côte atlantique française. Parfois présent sur le haut de plage dans le sud landais, elle colonise plutôt la dune fixée dans ses stations nordiques.

Période d'observation : floraison de juillet à août

Recommandations/Infos :

malgré ses qualités ornementales, rappelons qu'il s'agit d'une espèce protégée ! De fait, il est interdit de la cueillir, on se contentera donc de l'admirer de loin !

Principale station

Périmètre RBD



3. La Dune Grise



Surface : 13,53 ha

Statut : Protégée au niveau européen (uniquement en zone Natura 2000).

Enjeu patrimonial : Valeur patrimoniale très forte.

Description : Cet habitat est classé prioritaire au titre de Natura 2000. Ce sont les dunes fixées, stabilisées, plus ou moins colonisées par des pelouses riches en espèces herbacées, mousses ou lichens. L'espèce dominante est l'Immortelle des sables, plante de couleur grise à la fleur jaune. Elle a la particularité de dégager une douce odeur de curry. Au sein de la RB, cet habitat est présent de manière relictuelle car « coincé » entre la saulaie humide et la dune blanche. Illustration sur la photo ci-dessus. Afin de le préserver et d'augmenter sa surface dans la RB, l'ONF a débuté des travaux de restauration en retirant les fronts de colonisation de Pin maritime.

Credit photo : PT

Répartition de l'habitat

Périmètre RBD

Menaces : Piétinement, colonisation par les Pins...

Recommandations : Eviter le piétinement en empruntant les accès plages balisés.

Tortula.

Arrhenia spathulata espèce
typique de dune grise,
dans les tapis de Tortula



Le Pipit rousseline (*Anthus campestris*)



Crédit photo : PT

Statut : Protégé

Population RBD : 1 à 2 couples

Liste rouge France : Préoccupation mineure

Répartition française : Présent surtout dans la moitié sud de la France, sur le littoral atlantique de la Loire-Atlantique aux Pyrénées-Atlantiques et sur le pourtour méditerranéen.

Principaux sites
d'observation

Périmètre RBD



Description : Pipit de grande taille au port vertical, il se déplace au sol. Plumage chamois sur le dessus et crème sur le dessous avec quelques stries fines sur les côtés. Il a un sourcil blanc bien marqué et les pattes de couleur chair.

Habitats : Dunes, landes ouvertes ou jeune peuplement de Pin maritime. En Aquitaine, il affectionne particulièrement le système dunaire où il trouve le cortège d'arthropodes (orthoptères, névroptères, arachnides, etc.) qui constitue la majeure partie de son régime alimentaire.

Période d'observation : Avril-Août

Recommandations : Eviter le piétinement de la dune où il trouve sa nourriture.

Apprenez à
reconnaitre
son chant :



Zoom BECOME!



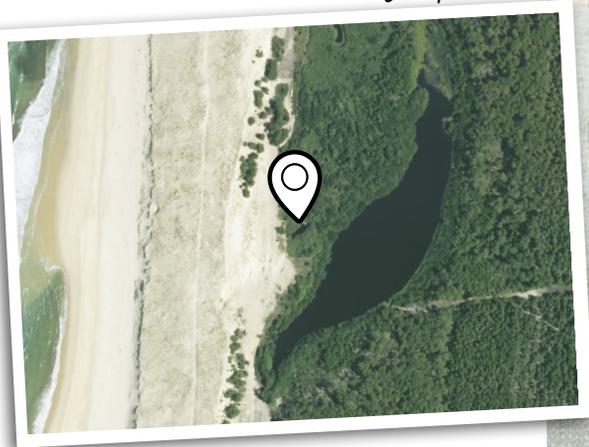
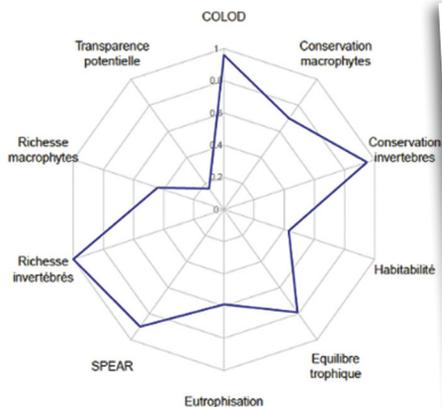
Premier outil français de Bioindication des ECOSystèmes des Mares et Etangs. Le projet de recherche BIOME (BIOindication des mares et étangs) porté par Aquabio a abouti en 2018 au premier indicateur national d'évaluation des mares et étangs : l'indice BECOME (Bioindication des ECOSystèmes Mares et Etangs), version actualisée en 2020.

Le projet BIOME (BIOindication des Mares et Etangs) a débuté en 2012 afin de répondre au manque d'outil d'évaluation pour les mares et étangs français. De 2012 à 2016, les travaux de recherche ont été financés par Aquabio et, en 2016, par une initiative IPME biodiversité pilotée par l'ADEME. Ils ont porté sur le développement de méthodes de monitoring adaptés à ces écosystèmes, les choix des compartiments biologiques les plus pertinents à suivre, ainsi que sur la validation scientifique de grands principes de fonctionnement des plans d'eau peu profonds, et notamment la définition d'une typologie écologique des plans d'eau. Arrivé à maturité, le projet a été labellisé en 2016 par le conseil scientifique du pôle de compétitivité DREAM.

L'indice BECOME est la conclusion principale du projet. C'est un indice valable pour tout plan d'eau peu profond de métropole (jusqu'à 4m de profondeur moyenne, ou plus selon les conditions morphologiques et la situation géographique du plan d'eau), de 2m² à 50ha, avec un ombrage inférieur à 70%. En dehors de ces limites, l'outil peut être utilisé pour comparer des chroniques. Il repose sur des relevés de macrophytes et d'invertébrés.

Quelques résultats de la Mare N°1 au sein de la RBD en 2014 :

Crédit photo : IGN



La mare de la Maillouère 01 est en état moyen par rapport à l'optimum écologique attendu. Cet écart est lié à l'altération de la métrique de transparence potentielle, souvent altérée sur ce secteur en raison d'une très forte coloration naturelle de l'eau, combinée à une morphologie peu favorable à la colonisation de formes de vies de macrophytes diversifiées (plan d'eau "profond" aux berges verticales et instables). Un adoucissement des berges devrait permettre de se rapprocher facilement de l'optimum.

Pour en savoir plus :



Le Lézard ocellé (*Timon lepidus*)



Crédit photo : BD

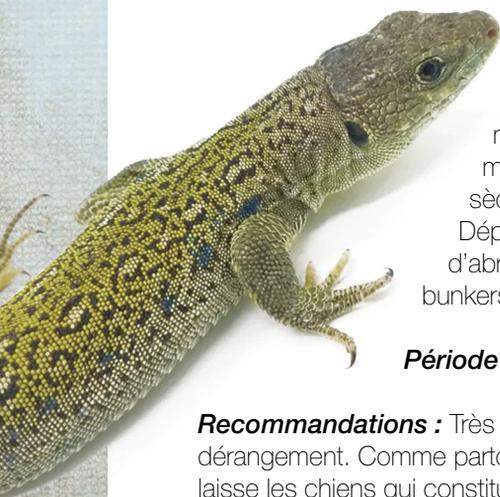
Statut : Protégé

Population RBD : 1 population bien établie au Sud, 3 couples

Liste rouge France : Vulnérable

Répartition française : Espèce d'affinité méditerranéenne, qui gagne l'ouest par les causses lotois et le littoral atlantique. Atteint sa limite nord de répartition sur l'île d'Oléron.

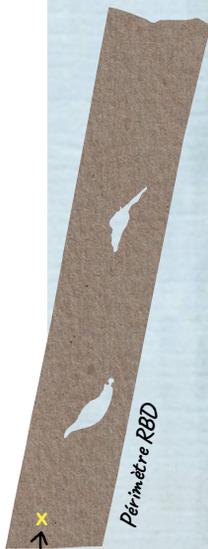
Description : Le Lézard ocellé est le plus grand lézard d'Europe, pouvant atteindre jusqu'à plus de 50cm. Il est facilement identifiable grâce aux grandes taches (ocelles) bleues qui parcourent ses flancs.



Habitats : apprécie des milieux ouverts et ensoleillés: milieu dunaire, pelouses sèches, boisements clairs. Dépendant de la présence d'abris (ex. terrier de lapins, bunkers).

Période d'observation : Avril à Juin.

Recommandations : Très farouche, il souffre du dérangement. Comme partout dans la réserve, tenir en laisse les chiens qui constituent un vrai danger pour cette espèce.



Principal site d'observation

L'Ophioglosse commun
(*Ophioglossum vulgatum*)



Crédit photo : Orchi

Fronde

Statut : Non-protégé
Population RBD : 5 pieds
Liste rouge France :
Préoccupation mineure

Répartition française : Même si c'est une fougère rare, l'Ophioglosse commun se trouve dans les régions de plaine en Europe dès lors que son habitat humide (avec affinité calcaire) est présent.

Description : « Langue de serpent », ou Herbe sans couture, est une fougère de la famille des Ophioglossaceae. Sa particularité est de posséder une seule fronde entière, stérile, qui engaine une fronde fertile très modifiée.

Habitats : L'Ophioglosse commun vit sur des sols pauvres, souvent calcaires, dans les prairies humides, les fossés, les forêts des bords de rivières. Cette fougère se rencontre souvent sur des sols soumis à d'importantes variations d'humidité.

Période d'observation : Mai à juillet.

Recommandations/Infos : Dans la pharmacopée ancienne, on utilisait ses frondes stériles pour fabriquer une pommade contre les blessures.



Périmètre RBD

Principales stations

4. La Forêt littorale

4. La Frange Forestière



Crédit photo : PT

Statut : Non-protégée.

Surface : 15 ha

Enjeu patrimonial :

Valeur patrimoniale forte.

Description : À l'arrière de la dune bordière se situe la dune boisée par l'homme afin d'arrêter l'avancée de la dune vers le plateau landais. Pour protéger la pinède, un véritable « bouclier de protection » a été mis en place : la frange forestière. Exposée de manière permanente aux vents dominants d'ouest, aux embruns salés et aux particules de sable, les Pins à la croissance asymétrique finissent par dépérir. Ce « sacrifice » des Pins de la « forêt de protection » permet à leurs voisins de la « forêt de production » de se développer dans de bonnes conditions.

Menaces : Incendie...

Recommandations : Ne pas y pénétrer pour votre sécurité (chutes de branches.) et suivre les cheminements !



Périmètre RBD

Répartition de l'habitat

Cône de pin grignoté par un écureuil roux

Le Pin maritime (*Pinus pinaster*)



Crédit photo : PT

Statut : Non-protégé

Population RBD : 37,77 ha

Liste rouge France : Préoccupation mineure

Répartition française : Présent sur une

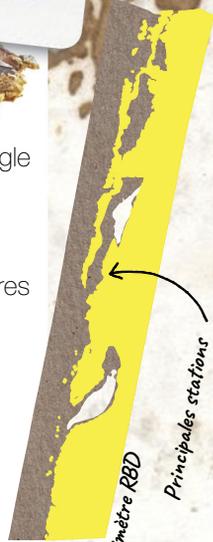
grande partie du territoire, du littoral sud-atlantique jusqu'au midi. Largement planté (sylviculture du triangle landais) et en partie naturalisé.

Description : Les Pins anémomorphosés (sculptés par le vent) sont pour certains des arbres séculaires modelés par les conditions climatiques rudes. Ils contribuent à la stabilisation des sols et protègent la forêt de production des vents forts et des embruns.

Habitats : forêts méditerranéo-atlantiques acides, fourrés d'arrière-dunes (« zone de combat ») et forêt de protection où l'on observe de remarquables individus nains et tortueux.

Période d'observation : toute l'année

Recommandations : Éviter leur dégradation (scarification, arrachage, etc.)



Périmètre RBD

Principales stations

Empreintes écureuil roux
(*Sciurus vulgaris*)

Guano

La Grande noctule

Zoom

Contexte : La Grande noctule est une espèce de chauve-souris, la plus grande d'Europe (Envergure de 45 cm environ). On sait peu de choses sur cette espèce forestière dont on ignorait la reproduction en France jusqu'en 2008 où une colonie de femelle a été détectée par le Réseau mammifères de l'ONF au cœur de la RB de Mimizan.

Depuis, des colonies de femelles ont été repérées dans cinq endroits en France. Elle habite les trous créés par les Pics (ici, Pic épeiche et Pic noir) dans les vieux arbres. Au sein de la RB, elle s'est installée dans une parcelle de Pin maritime d'environ 180 ans. Une fois les oiseaux architectes passés, la Grande noctule prend ses quartiers pour dormir, mettre bas et allaiter le seul petit qu'elle peut avoir par an. Pour la nourriture, les plans d'eau comme l'étang de la Mailloueyre, sont des terrains de chasses idéaux pour cet insectivore, qui est aussi la seule espèce à se nourrir d'oiseaux.

La Grande noctule est la seule chauve-souris à se nourrir d'oiseaux.

Restes de repas



Crédit photo : Sud Ouest

« Comme toutes les espèces de chauve-souris répertoriées en France, elles sont menacées donc protégées. La Grande noctule est une espèce en bout de chaîne alimentaire, qui a donc très peu de prédateurs et qui est aussi une espèce parapluie. C'est-à-dire que sa bonne santé donne des indicateurs de qualité de l'environnement et des espèces qui vivent autour », présente Thomas Darnis, chiroptérologue à l'ONF.



Méthodologie employée : 4 collègues membres du Réseau mammifères de l'ONF ont pu capturer deux Grandes noctules afin de les équiper d'une puce GPS en revenant sur la zone qu'ils avaient déjà arpentée en 2019. À l'aide d'un enregistreur, ils avaient d'abord arpentée la forêt pour capter les cris qu'émettent les chauves-souris. Puis ils ont isolé les cris, appelés cris d'écholocation, qui sont comparables à des sonars pour se guider. Un piège au bord de l'une des cavités a également été posé. Alors qu'ils cherchaient à installer une caméra dans un autre trou, ils ont découvert qu'il était aussi occupé.



Extrait Reportage
Sud-Ouest. Juin 2021

La mission était donc la suivante :

recapturer momentanément les deux Grandes noctules équipées afin de récupérer les puces puis en capturer quelques autres, juste le temps de faire des mesures et des relevés. 6 Grandes noctules sont alors capturées à l'aide des filets posés autour de la cavité. Minutieusement, elles sont libérées des filets puis leurs puces GPS sont récupérées. Elles sont également mesurées et pesées. La Grande noctule peut parcourir jusqu'à 180 kilomètres en une nuit. Les données permettent alors de connaître le domaine vital de la colonie, son utilisation de l'espace et également les autres gîtes occupés. En effet, pour limiter le risque de parasites et de maladies, l'espèce change régulièrement de gîte.

Une fois les précieuses données récoltées, les individus sont posés sur le tronc d'un arbre sur lequel ils grimpent pour se rapprocher de la cime et prendre leur envol.

2. La Pinède Littorale



Crédit photo : MB

Statut : Protégée au niveau européen (uniquement en zone Natura 2000).

Surface : 22,77 ha

Enjeu patrimonial : Valeur patrimoniale forte.

Description : Derrière son apparente monotonie, la pinède littorale est un refuge de diversité : des faciès de sous-étage, des essences ou encore de la topographie des anciennes dunes. Le Pin maritime est l'essence principale mais l'observateur attentif saura en identifier de nombreuses autres : Arbousiers, Genêts, Bruyères, Ajoncs, Chênes liège...

Menaces : Incendie, apports de détritux...

Recommandations : Proscrire l'apport de feu, de déchets, adopter un comportement respectueux de la forêt.



Périmètre RBD

Répartition de l'habitat

Le Pic noir (*Dryocopus martius*)

Rémiges primaires
externes

Rectrice

Plume de tête

Après le Pic noir, ils
font leur nid dans les
mêmes cavités :

Chauve-souris

Abeilles

Crédit photo : JPM

Statut : Protégé

Liste rouge France : Préoccupation mineure.

Population RBD : Estimée à 1 couple.

Répartition française : Il est présent dans presque toutes les **régions exceptées** : La Corse, partie de l'Aquitaine, du Midi-Pyrénées et du sud de la Provence.

Principal site
d'observation

Sittelle torchepot
(*Sitta europaea*)

Description : Le Pic noir est le plus grand des pics européens. Le plumage adulte est entièrement noir sauf une tache rouge vif étendue du front à la nuque chez le mâle, limitée à la nuque chez la femelle. Le bec est blanchâtre sauf l'extrémité et l'arête supérieure noirâtres, l'iris est jaune pâle, les pattes grises. Certains oiseaux ont le plumage teinté de brun, surtout sur les ailes.

Périmètre RBD

Troglodyte mignon
(*Troglodytes troglodytes*)

Habitats : Connu pour utiliser préférentiellement le Hêtre pour nicher il était présent uniquement dans les Pyrénées jusqu'en 1984. Il colonise le massif landais depuis une vingtaine d'années, certainement aidé par les tempêtes qui ont augmenté le bois mort disponible pour nicher et notamment le Pin maritime sec avec une écorce lisse.

Loir
(*Glis glis*)

Période d'observation : Toute l'année. Plus actif en début de période de reproduction (janvier).

Recommandations : Conserver des îlots de bois mort.

Pic vert
(*Picus viridis*)



Polypore mycélien

Mycelium sur de l'humus

L'Hydne noir
(*Phellodon niger*)



Crédit photo : SOMYLA

Statut : Non- protégé

Population RBD : Inconnue

Liste rouge France : Vulnérable

Répartition française : Ensemble du territoire avec une affinité littorale en Aquitaine ainsi qu'aux boisements mûres.

Description : C'est un champignon avec une chair à la consistance du liège, rigide, noire. Le chapeau mesure jusqu'à 6 cm, conique, tuberculeux, tomenteux ou à écailles grossières, gris bleuté sombre à noir brunâtre, zoné de noir. Il est non comestible.

Habitats : Hôte régulier des pinèdes mûres sur notre territoire.

Période d'observation : Fructification du mois d'octobre à février, parfois dès juillet lorsque les conditions sont favorables.

Recommandations : On touche avec les yeux !

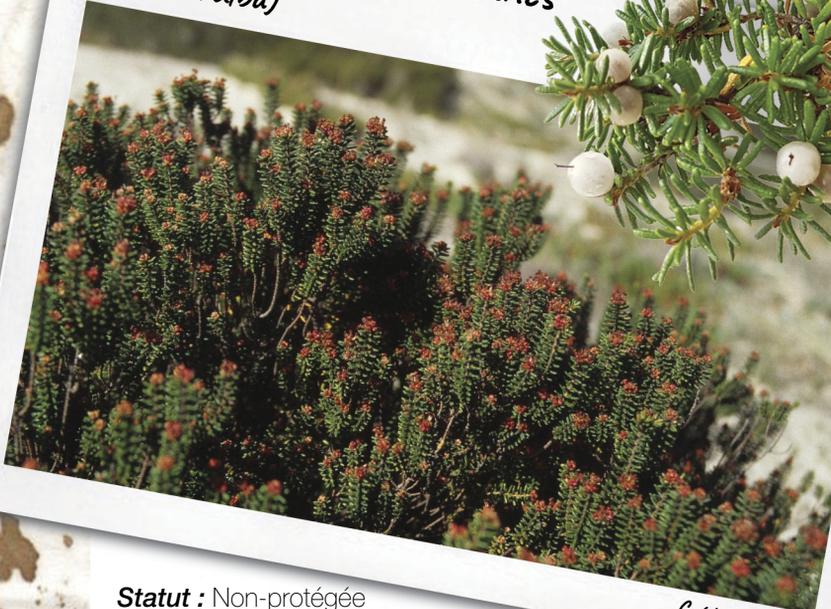
Principales stations



Périmètre RBD



La Camarine à fruits blancs (*Corema alba*)



Crédit photo : JF

Statut : Non-protégée

Population RBD : 50 à 200 pieds

Liste rouge France : Espèce non soumise à évaluation car d'introduction trop récente (ultérieure à l'année 1500).

Répartition française : Peu commune en France, elle est plus répandue en Galice et au Portugal. 3 stations connues en Aquitaine.

Description : Arbuste très ramifié à rameaux dressés ou ascendants. Feuilles étroites et très nombreuses. Fleurs très discrètes donnant des fruits blancs ou brunâtres.

Habitats : Dunes grises et pinèdes côtières du littoral aquitain.

Période d'observation : Floraison de Janvier à Août

Recommandations : Malgré son caractère comestible, nous sommes en RB et il est donc interdit de la cueillir !

Principales stations

Périmètre RBD

Le saviez-vous ?

Les baies acidulées sont récoltées autour du 15 août. Elles sont mangées fraîches. On peut aussi en faire de la gelée. Jadis, on en faisait du vinaigre et de l'eau de vie.

Crédit photo : SM



Le *Jason* est arrivé !

La Nymphale de l'arbusier (*Charaxes jasius*), aussi appelée Pacha à deux queues, Jason ou encore Jasius, est un magnifique papillon diurne au-dessus marron bordé d'orange avec aux ailes antérieures, une seconde ligne orange et deux queues aux ailes postérieures. Le revers est très ornémenté, marron avec dessins blancs, bordure orange, marron puis orange puis blanc aux antérieures, bordure orange, marron puis blanc aux postérieures.

Feuilles d'arbusier

Credit photo : PYG

Jusqu'à il y a peu, la répartition était considérée comme strictement méditerranéenne. Découvert en 2015 dans le sud de l'Aquitaine, ce lépidoptère semble avoir une distribution bien plus large et est maintenant signalé le long du littoral aquitain jusqu'au bassin d'Arcachon. Cette espèce se développe sur l'Arbusier, arbuste sur lesquels adultes, œufs et chenilles peuvent être observés. Depuis 2018, l'espèce est présente au cœur de la RBD alors ouvre l'œil !

Période de vol :

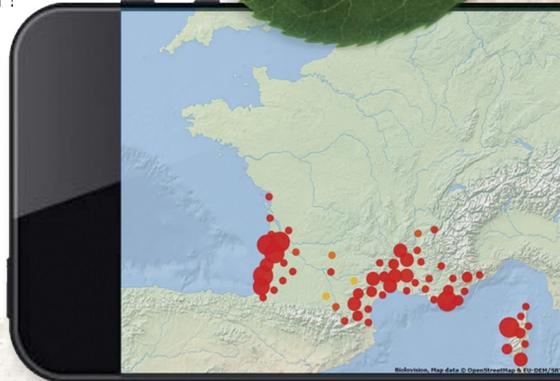
Mai à juin puis août à octobre

Pour en savoir plus :



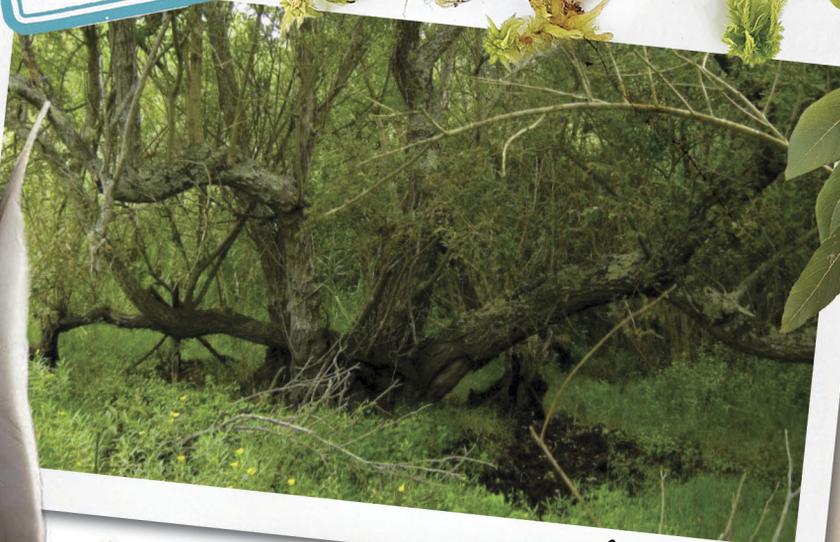
Fleur d'arbusier

Arbouse



5. La Zone Palustre

1. La Saulaie d'Arrière-Dune



Crédit photo : SOMYLA



Le Bouvreuil pivoine (Pyrrhula pyrrhula)

Statut : Protégée au niveau européen (uniquement en zone Natura 2000).
Surface : 4,67 ha
Enjeu patrimonial : Valeur patrimoniale forte.

Description : Il s'agit d'une forêt marécageuse plus ou moins dense, avec une végétation composée essentiellement de Saule roux (et de Piment royal), souvent en cépées, et dépassant rarement 5 mètres de hauteur. Dans certains types, on peut trouver des sphaignes qui peuvent être assez recouvrantes au sol et jusqu'à la base des troncs, ainsi que des touradons d'Osmonde royale parfois abondants. Outre l'intérêt de l'habitat pour la faune (refuge hivernal pour la Cistude d'Europe...), on trouve un certain nombre de champignons, dont certains sont spécifiques aux Saules (Cortinaire des marais...).

Menaces : Incendie, apports de détritius...
Recommandations : Evolution libre des vieux peuplements. Absence de modification du régime hydrique.

Répartition de l'habitat



Périmètre RBD



Cortinaire des marais (Cortinarius huronensis)

Le Polypore hérissé (*Inonotus hispidus*)



Crédit photo : SOMYLA

Statut : Non- protégé

Population RBD : Inconnue mais fréquent sur le site dans son habitat.

Liste rouge France : Non-inscrit

Liste rouge Européenne : Populations largement répandues mais dispersées. Extinctions moins nombreuses.

Répartition française : Assez commun en France

Description : Sa belle couleur rousse le fait facilement remarquer. Ce polypore est charnu et a un chapeau très arrondi d'abord brun rougeâtre, parfois jaune, ou rouille puis noir. À la fin de l'année, le sporophore noir tombe de l'arbre. Il est recouvert de poils de même couleur. Les spores sont jaunes verdâtres puis bruns grisâtres.

Habitats : Saulaie-aulnaie de bords d'étangs.

Préférence pour les parties mortes des vieux saules.

Période d'observation : de juin à octobre.

Recommandations : On touche avec les yeux !

Principales stations

Périmètre RBD

Piment royal
(*Myrica gale*)

Osmonde royale
(*Osmunda regalis*)

Les invasives ?

Zoom

Qu'elles soient animales ou végétales, les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont un réel fléau en France comme ailleurs dans le monde. Transportées volontairement ou involontairement sur le territoire, elles trouvent dans nos espaces naturels des conditions propices à leur prolifération.

L'introduction des EEE a débuté dès les premiers grands voyages effectués par l'Homme, et notamment lors des grandes expéditions du XVe siècle. Leur prolifération a pris de l'ampleur au début du XXe siècle avec le développement du commerce international et du tourisme. Le changement climatique peut également jouer un rôle aggravant dans ce phénomène, en créant des milieux perturbés (tempêtes torrentielles par exemple). Cependant, toutes les espèces introduites ne deviennent pas envahissantes. Il est estimé que pour 1.000 espèces végétales introduites, une seule devient envahissante et crée des dommages environnementaux.

Raisin d'Amérique
(*Phytolacca americana*)



Un exemple au sein de la RB :

Crédit photo : ES

La Jussie à grande fleur (*Ludwigia grandiflora*), en provenance du Brésil, fut introduite vers 1820 au jardin des Plantes de Montpellier pour ses vertus décoratives. Puis les botanistes l'ont acclimatée dans le sud de la France. Depuis quelques décennies, elle est devenue un redoutable envahisseur des milieux naturels humides et aquatiques calmes. Sa reproduction par bouturage la rend redoutable : le plus petit brin de plante peut reformer un individu entier... Cette plante se développe très rapidement sur un sol humide ou directement dans l'eau. Elle peut doubler sa masse toutes les 2 semaines si les conditions sont bonnes et forme des herbiers très denses, inextricables, qui éliminent les autres plantes, servant pourtant d'abri à la faune et alimentant de base des poissons.

Gambusie du texas
(*Gambusia affinis*)



« Il est possible qu'un nouvel équilibre se crée autour de ces EEE d'ici 100 ou 1.000 ans. Mais entre-temps, il faut limiter la perte et la raréfaction des espèces indigènes, ainsi que les impacts socio-économiques. » Delphine Fallour, référente Espèces exotiques envahissantes végétales à l'ONF.

Présente au sein du Petit étang de la RBD, des actions de lutte importante telle que le faucardage et l'élimination des foyers naissants sont en cours depuis la création de la RB. Sans cela, une simplification des cortèges végétaux préjudiciable à l'ensemble de l'écosystème serait inéluctable ! Il existe d'autres espèces invasives (surligné en rouge dans la liste des espèces en fin de document) dans la RB telles que le Ragondin (*Myocastor coypus*), favorisé par des actions inadaptées tel que le nourrissage !

En Ex-Aquitaine, le Conservatoire Botanique a établi une liste des espèces végétales à ne pas utiliser dans le milieu naturel :



Myriophylle
du Brésil
(*Myriophyllum
aquaticum*)

Ragondin
(*Myocastor coypus*)

Crédit photo : Basile Morin

Jussie à grande fleur
(*Ludwigia grandiflora*)

Faien de Colombie
(*Pithecolobium colibicis*)

Baccharis
à feuilles
d'Halimione
(*Baccharis
halimifolia*)

2. Les Bas Marais Dunaires



Crédit photo : PT



Arenaria trinervis, 414.

Statut : Protégés au niveau européen (uniquement en zone Natura 2000).

Surface : 12,21 ha

Enjeu patrimonial :

Valeur patrimoniale très forte.

Description : Dépressions dunaires inondables (avec fortes fluctuations de la nappe), parties les plus humides des lettres. Sol sableux à tourbeux.

Plusieurs types de situations sont rencontrés :

- Sur sable, communauté à Laiche à trois nervures et Carex des sables, plutôt « pionnier », probablement en mosaïque avec des communautés d'annuelles ;
- Sur sable, parfois en position d'ourlets : communauté à Roseau des bois (avec un Ophioglosse),
- Sur tourbe et vase, dans d'assez rares endroits, seules les espèces des moliniaies tourbeuses subsistent avec la Molinie bleue, le Choin noirâtre etc...

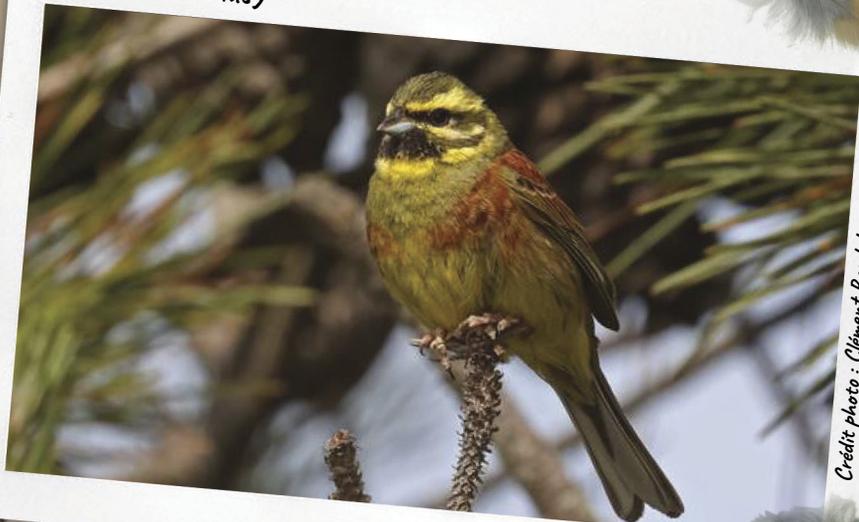
Menaces : Assèchement, fermeture par boisement, invasion de Baccharis.

Recommandations : Maintien d'un régime de perturbation et du niveau hydrique.

Répartition
de l'habitat

Périmètre RBD

Le Bruant zizi (*Emberiza circlus*)



Crédit photo : Clément Bardot

Statut : Protégée

Population RBD : 1 couple.

Liste rouge France : Préoccupation mineure.

Répartition française : Le Bruant zizi est un méridional sédentaire, occupant les pays bordant la Méditerranée. Il est en limite d'aire dans le nord de la France et rares sont les points de présence au Bénélux et en Allemagne. On peut penser que le changement climatique en cours pourrait le favoriser au nord de son aire.

Description : C'est un passereau au dos roux, à la poitrine jaunâtre avec une bande olivâtre. La tête, rayée de noir et de jaune, possède une calotte brun olivâtre et une bavette noire. Le bec est robuste et légèrement recourbé. Les ailes, brunâtres, sont robustes et permettent un vol rapide. La femelle est plus terne avec la poitrine rayée.

Habitats : Le Bruant zizi recherche les milieux agricoles variés et à faible pression anthropique (marges incultes, jardins, vignobles, prairies). Au sein de la RBD, il affectionne l'espace prairial de bas-marais dunaire qui comporte des milieux buissonnants favorables à sa nidification.

Période d'observation : Présent toute l'année mais plus démonstratif en période de reproduction, du printemps à la fin de l'été.

Recommandations/Infos : Le Bruant zizi doit son nom à sa litanie monotone, ressemblant un peu à la stridulation d'un insecte, qu'il répète inlassablement depuis un perchoir élevé !

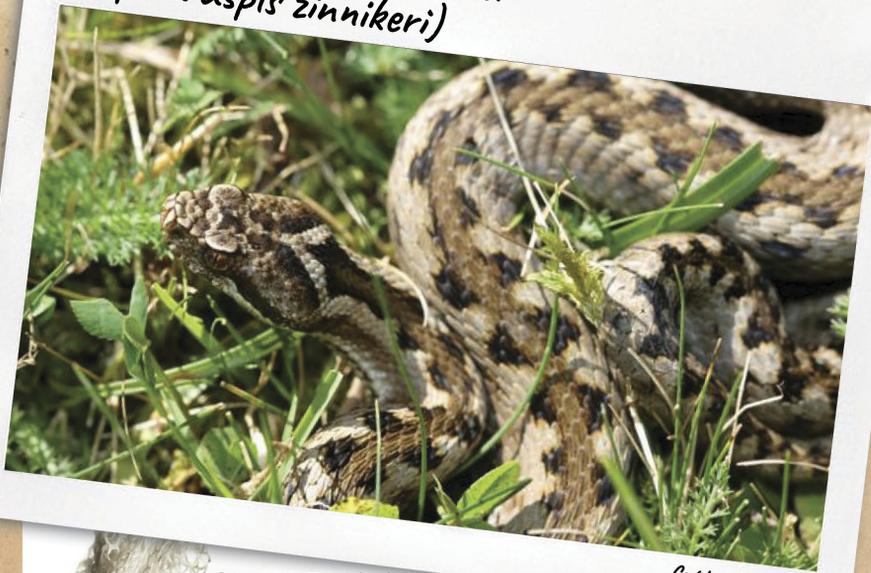
Principal site
d'observation

Périmètre RBD

Apprenez à
reconnaître
son chant :



La Vipère aspic de Zinniker (*Vipera aspis zinnikeri*)



Crédit photo : BD

Statut : Protégée

Population RNN : >50 individus

Liste rouge France : Quasi menacée

Répartition française : Sud-Ouest uniquement.

Description : Vipère de taille moyenne à l'aspect caractéristique : serpent trapu, pupille fendue verticalement, présence d'un zigzag parcourant le dos et nez retroussé. Nombreuses variations de couleurs et de motifs. La sous-espèce « zinnikeri » présente généralement une bande dorsale centrale plus pâle.

Principaux sites
d'observation

Périmètre RBD

Habitats : Tous types de milieux peu dérangés par l'homme, avec une affection pour les milieux humides.

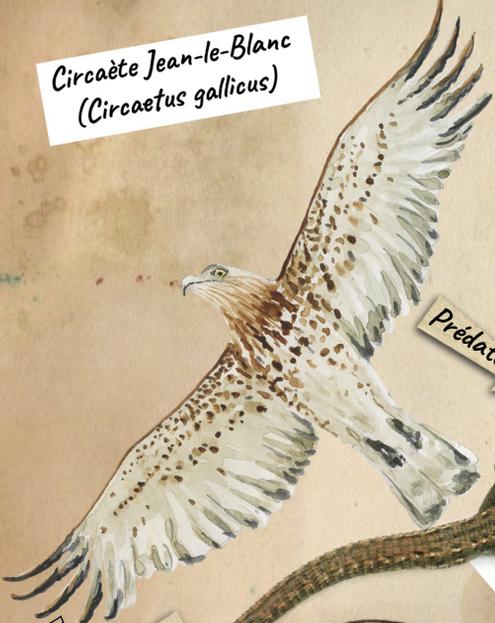
Période d'observation : de février/mars à octobre/novembre.

Recommandations : Venimeuse, elle ne cherche pas à mordre sauf si elle est saisie. On touche avec les yeux !

En cas
de problème,
contacter :



Circaète Jean-le-Blanc
(*Circaetus gallicus*)



Prédate...

Petites écailles
entre l'œil et la
bouche



Prédate...

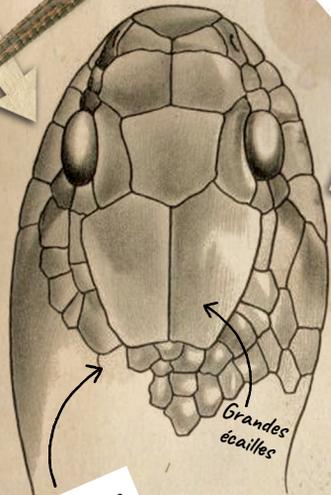
Prédate...

Vipère aspic
de Zinniker

lézard
vivipare
(*Zootoca vivipara*)

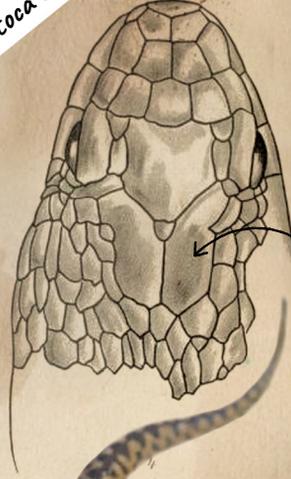


Prédate...

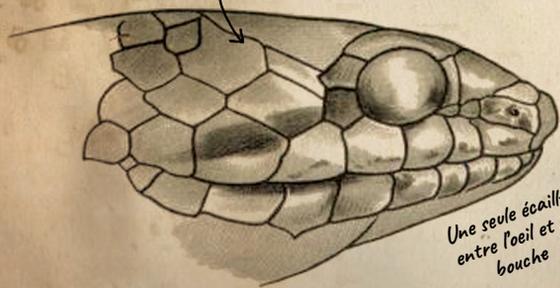


Couleuvre

Grandes
écailles



Petites
écailles

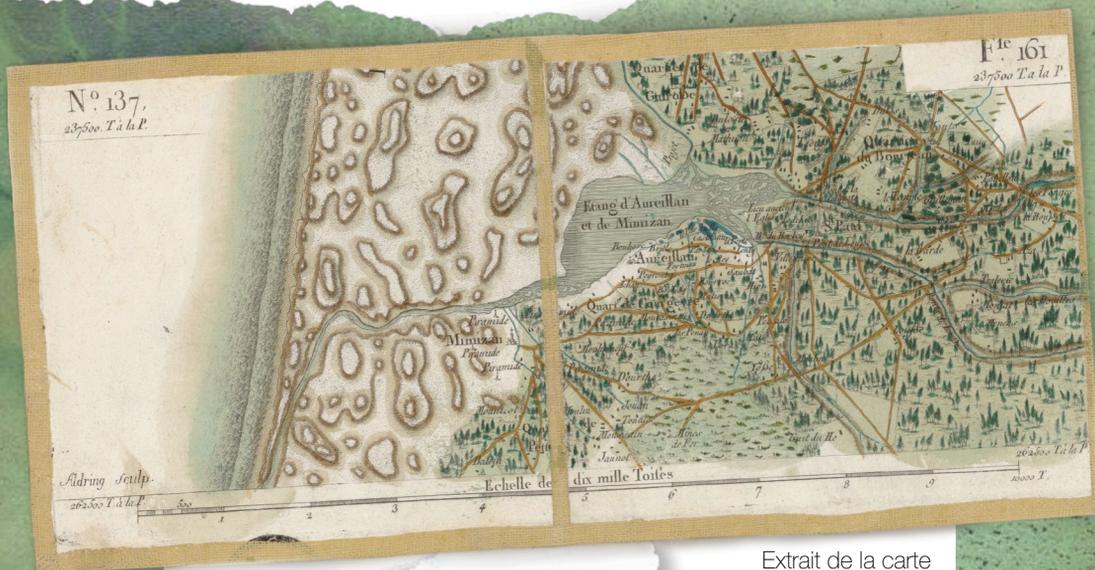


Une seule écaille
entre l'œil et la
bouche



Vipéreaux aspic
de Zinniker

6. Les Étangs Rétro Littoraux



Un peu d'histoire...

Au sein du système des dunes littorales d'Aquitaine, le site de la Mailloueyre représente un maillon relictuel de la chaîne des lacs et zones humides arrière-littorales.

Au cours du XVIII^{ème} siècle, la progression des dunes vers l'intérieur du littoral s'est accentuée, menaçant les villages proches du littoral. Une politique de fixation des dunes, associée à une régulation des courants landais et un assainissement de la lande humide considérée comme insalubre, a alors été instaurée.

En 1812, le courant de Mimizan, exutoire de l'étang d'Aureilhan (ou nord-est de Mimizan), débouchait sur l'océan à la Mailloueyre à 3,5 km au sud de l'embouchure actuelle. En 1828, suite à un automne et un hiver pluvieux, la crue de l'étang d'Aureilhan provoqua la destruction de la dune littorale, de l'emplacement de son embouchure actuelle jusqu'à la Mailloueyre. Une seconde crue détruisit aussi les travaux de redressement entrepris en 1838. Seule la digue actuelle, construite en 1880, réussit à maintenir le lit du courant dans sa position actuelle.

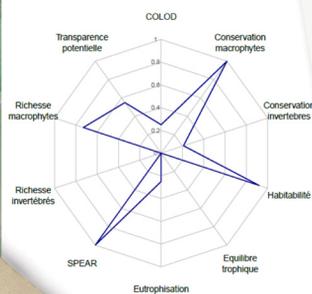
Extrait de la carte de Cassini (feuille n° 137) vers 1780. (Sur cette carte, le courant de Mimizan débouche environ 2000 toises au sud de son exutoire actuel, soit environ 3800 m)

Les étangs de la Mailloueyre, le Petit et le Grand étang, sont tout ce qui reste de l'ancien lit du courant de Mimizan. Ils sont alimentés désormais par la nappe souterraine.

Le Petit étang

Cet étang, situé le plus au nord de la réserve, présente une surface de 0,96 ha, une profondeur moyenne de 1,1 m. Sa couleur est plutôt brune, caractéristique des eaux humiques. Le taux de salinité rappelle l'apport d'embruns salés depuis le milieu marin tout proche.

Crédit photos : MB



Le Grand étang

Au sud de la réserve, cet étang recouvre 1,92 ha. Sa profondeur, faible au nord et forte au sud et à l'est, varie de 0,8 à 1,7 m. La couleur brune, plus foncée que celle du petit étang, indique une accentuation du caractère humique. Mêmes conclusions que pour le Petit étang en ce qui concerne la salinité.

Les deux étangs connaissent des variations importantes du niveau avec les fluctuations saisonnières de la nappe phréatique.

Les conclusions de l'analyse B E C O M E pour le Petit Étang :

« Le Petit étang de la Mailloueyre est en bon état par rapport à son optimum attendu. Notons toutefois une altération notable de la proportion de nageurs et de la richesse en invertébrés, impactés par le peuplement pisciaire. »

1. Les Communautés Amphibies des Rives Lacustres



Lobélie de Dortmann

Crédit photos : MB

Valeur patrimoniale : Forte.

Statut : Protégé au niveau européen (uniquement en zone Natura 2000).

Surface : 0,3 ha

Répartition de l'habitat

Description : Végétation vivace rase, aquatique à amphibie, en bords des lacs et étangs. Le niveau d'eau est obligatoirement variable (alternance de submersion et de sécheresse). Habitat présentant une très grande variabilité. Certaines variantes sont présentes à la Mailloueyre :

- communautés à Scirpe piquant et Lobélie de Dortmann
- communautés à Samole de Valérand et Littorelle (belle station sur la berge Ouest du petit étang) ...

Menaces : Eutrophisation, invasion d'espèces aquatiques, assèchement...

Recommandations/Infos : Conserver l'intégrité physique de ces milieux : Aucun piétinement
Maintien du niveau d'eau.

Périmètre RBD



SAMOLE DE VALERAND

44

Scirpe piquant

Littorella uniflora



La Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)



Crédit photos : PT

Statut : Protégée

Population RBD : Inconnue. A ce jour, la présence de l'espèce est avérée par la capture d'un parasite exclusif de la Cistude : *Haementeria costata*.

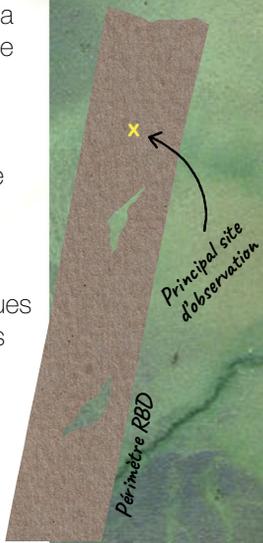
Liste rouge France : Préoccupation mineure.

Répartition française : Elle occupe en France quatre zones géographiques majeures : le centre (étangs de la Brenne notamment), la vallée du Rhône et le Sud-est, la Corse, et le grand Sud-ouest. La Cistude d'Europe est la seule tortue autochtone de Nouvelle-Aquitaine.

Description : La Cistude d'Europe est une tortue aquatique noire ou brunâtre à points jaunes. Sa carapace présente une forme oblongue d'une longueur totale de 25 cm max.

Habitats : La Cistude d'Europe est une espèce de plaine, semi-aquatique, qui fréquente tous types de milieux aquatiques stagnants ou courants, parfois saumâtres. Elle nécessite des sites d'ensoleillement (troncs d'arbres semi-immergés...) et des sites de reproduction adaptés (plage sableuse...).
Période d'observation : Mars à octobre.

Recommandations/Infos : La Cistude d'Europe souffre de la disparition et/ou dégradation de ses habitats. De plus, l'introduction par l'homme de la Tortue de Floride est une atteinte importante à notre tortue indigène qui a vu arriver un concurrent direct sur sa niche écologique !



Le Brochet aquitain (*Esox aquitanicus*)



Crédit photo : FDAPMA33

Population RBD : Inconnue. Présent au sein de 2 pièces d'eau.

Liste rouge France : Vulnérable

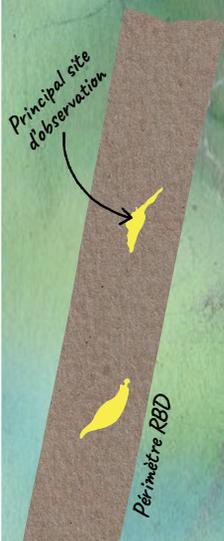
Répartition française : Ce brochet est endémique du sud-ouest de la France (bassins de la Charente, de la Garonne, de la Leyre et de l'Adour).

Description : Cette espèce a été décrite par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) de Paris (Denys et al, 2014). Auparavant, elle n'était pas distinguée du Grand brochet (*Esox lucius*), dont elle se distingue par une robe marbrée, un museau plus court et un nombre moins élevé de vertèbres et d'écaillles sur la ligne latérale.

Habitats : Il vit dans les cours d'eau sablonneux et souvent pauvres en végétation des rivières des Landes. Il apprécie également les eaux stagnantes et claires. Le brochet aquitain est endémique du Sud-Ouest de la France : bassins de la Charente, de la Garonne, de la Leyre et de l'Adour. Pour sa reproduction, il effectue des migrations dans des zones humides, riches en végétation et peu profondes.

Période d'observation : Les brochets se rapprochent des bordures en période de reproduction, de décembre à mars, mais sa robe lui permet de se fondre dans la végétation !

Recommandations/Infos : Puisqu'il est difficile de différencier les 2 espèces de Brochet, il est recommandé de relâcher un Brochet pêché dans une zone de présence du Brochet aquitain afin de ne pas porter atteinte à sa population. Dans la RBD, rappelons que la pêche est interdite dans l'intégralité des pièces d'eau !



Pour en
savoir plus :



Le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*)



Crédit photo : PT

Statut : Protégé

Population RBD : 1 à 2 couples

Liste rouge France : Vulnérable

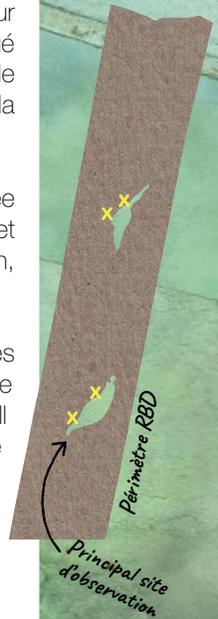
Répartition française : Le Martin-pêcheur d'Europe porte mal son nom car il est distribué non seulement en Europe, mais sur l'ensemble de l'Eurasie, de l'Atlantique au Pacifique. C'est la sous-espèce «ispida» qui occupe l'Europe.

Description : Plumage d'une livrée brillante et très colorée (bleue sur le dessus de la tête, le dos et les ailes ; rousse et blanche en dessous ; croupion bleu cobalt), bec long et fin, corps court et trapu.

Habitats : Le Martin-pêcheur d'Europe fréquente le bord des eaux qu'elles soient stagnantes ou courantes. L'eau doit être suffisamment claire pour qu'il puisse y pêcher efficacement. Il lui faut également une végétation riveraine sur laquelle il puisse se tenir à l'affût de ses proies. Pour la reproduction cavernicole typique de l'espèce, le martin-pêcheur doit avoir à sa disposition des «fronts de taille» facilement accessibles dans lesquels il pourra creuser du bec le tunnel de nidification.
Période d'observation : Toute l'année

Recommandations/Infos : Le sexe des martins-pêcheurs se différencie à la couleur du bec : presque tout noir chez le mâle ; chez la femelle, la mandibule est du même orange que les pattes.

Pour en savoir plus : Consulter l'excellent N°99 de la Hulotte, « Le Martin-pêcheur, l'Oiseau des Glaces »



Zoom *Nourrir les animaux, une fausse bonne idée !*

Nous pensons aider la faune sauvage en lui donnant à manger, notamment avec la pratique du « viens, on va donner du pain aux canards ».

En réalité, il n'en n'est rien et cela peut même s'avérer dangereux pour elle !! En effet, les canards, les pigeons ou encore les ragondins, n'ont pas le pain dans leur régime alimentaire habituel car ils n'ont pas le système digestif adapté à ce type de nourriture transformée. Dans leur milieu naturel, voici ce qu'ils consomment :

- Canard colvert : escargots, limaces, lombrics, insectes et leurs larves, petits poissons, têtards, plantes et graines variées, aquatiques ou non.
- Cygne tuberculé : se nourrit essentiellement de matières végétales des zones herbeuses et des prairies humides. Mais aussi mollusques, insectes aquatiques.
- Pigeon ramier : feuilles, bourgeons, jeunes pousses, graines diverses cultivées ou sauvages, fruits, vers, larves et imagos d'insectes, petits mollusques.
- Ragondin : surtout végétariens : pousses de carex, des roseaux, des potamots, des rubaniers ou des sagittaires, fruits de nénuphars, tubercules, rhizomes, céréales, racines, herbes, glands ou autres. Ponctuellement : moules d'eau douce, écrevisses, mollusques d'eau douce.

On constate que rien de ce que l'on pourrait leur apporter n'est vraiment adapté à leur régime alimentaire. Plus largement, cela mène aussi à dérégler les écosystèmes dont ils sont des maillons importants (en dehors du Ragondin, espèce invasive) puisqu'ils ne se nourrissent plus naturellement et donc, ne participent plus à l'équilibre de la chaîne alimentaire.

Canard colvert mâle atteint par les « ailes d'anges ».



Credit photo : Tony Alter

Le saviez-vous ?

La consommation de pain par les oiseaux peut engendrer des problèmes osseux, provoquant une malformation des ailes appelée « ailes d'ange » qui les empêche de voler !!

Alors, que peut-on faire ?

Dans la RB, il est interdit de nourrir les animaux sous peine d'être en infraction. Le mieux est donc d'observer sans déranger la faune ! Le plaisir de les photographier est lui, tout à fait encouragé ! En revanche, vous pouvez ponctuellement aider les oiseaux chez vous en installant une mangeoire mais cela, uniquement en période hivernale !

Les détails ici :



2. La Roselière à Phragmite

Phragmites
australis



Roselières sur les rives Est du Grand étang. Crédit photo : MB

Statut : Protégée au niveau européen (uniquement en zone Natura 2000).

Surface : 0,6 ha

Enjeu patrimonial : Valeur patrimoniale forte.

Description : Berges des étangs. Roselières principalement constituées de Roseau commun et parfois, de communautés végétales à Marisque. Le caractère homogène de la végétation cache une diversité importante de faune qui trouve refuge dans ses formations plus ou moins denses : Libellules, Araignées, Oiseaux, Amphibiens, Reptiles. De fait, cet habitat est particulièrement important pour la fonctionnalité des berges d'étangs. Nous pouvons également évoquer son rôle de protection physique des rives.

Menaces : Assèchement, abrutissement par les Sangliers, fermeture par boisement, invasion de Baccharis...

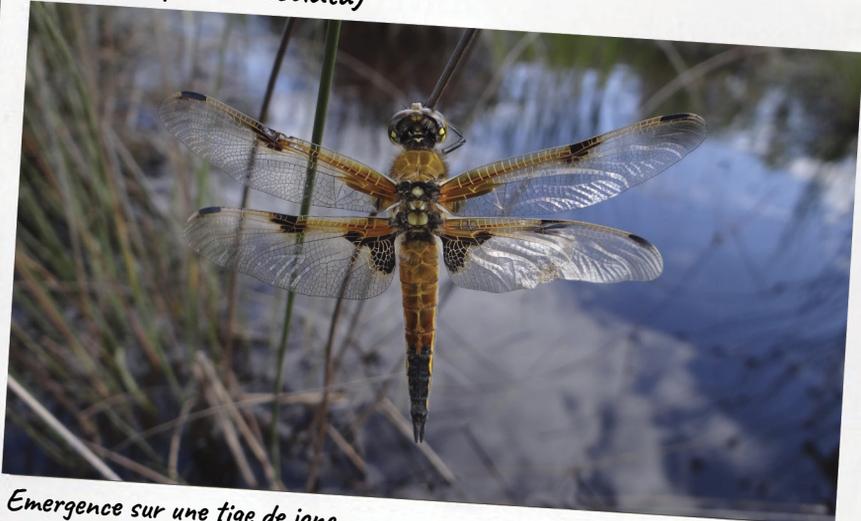
Recommandations : Maintien du niveau hydrique et des variations saisonnières.

Marisque
(*Cladium mariscus*)

Répartition de
l'habitat

Périmètre RBD

La Libellule à quatre tâches (*Libellula quadrimaculata*)



Emergence sur une tige de jonc.

Crédit photo : PT

Statut : Non-Protégé

Population RBD : Quelques individus

Liste rouge France : Préoccupation mineure.

Répartition française : Ensemble du territoire jusqu'à 2200 m d'altitude.



larve

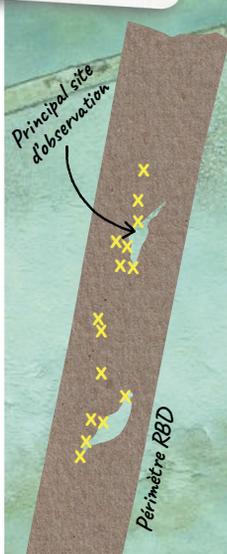
Description : Libellule de taille moyenne brune, jaune et noire. Son nom vient des 4 tâches noires caractéristiques au niveau des nodus des ailes. Elle possède également une petite tache noire à la base des ailes postérieures.

Habitats : L'espèce se reproduit dans les eaux stagnantes (mares, lacs, tourbières) et faiblement courantes. Elle privilégie les berges bien végétalisées.

Période d'observation : Les adultes sont observés d'avril à août dans le sud et de mai à août dans le nord.

Recommandations/Infos :

Les mâles adultes sont souvent perchés sur une tige ou une branche au bord de l'eau ce qui permet de l'observer et de la photographier facilement.



La Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*)



Crédit photo : FP

Statut : Protégée

Population RBD : 3 à 4 couples.

Liste rouge France : Quasi-menacée

Répartition française : Partout en France, excepté dans l'extrême nord-est, et ponctuellement dans le sud-est du Royaume Uni.

Description : Petit passereau au plumage et au comportement discret. Par son bec fin et son allure, elle évoque une fauvette. Les parties supérieures sont d'un brun chaud, nettement nuancé de châtain. Rémiges et rectrices sont brun sombre.

Habitats : Intimement liée à la présence de l'eau, elle apprécie les formations végétales avec des strates inférieures denses, riches en buissons (saules, ronciers, pruneliers, etc.) La roselière est spécialement recherchée.

Période d'observation : Avril à mi-août.

Recommandations/Infos : La présence de la Bouscarle est le plus souvent détectée à son chant. En effet, elle vit cachée dans le couvert de la végétation et se montre rarement à découvert. Apprenez son chant et la phrase musicale qui le décrit ! «Je suis, je suis la Bouscarle de Cetti »

Principal site d'observation

Périmètre RBD

Apprenez à reconnaître son chant :



5. Une Gestion dédiée à la Biodiversité

Au sein d'une RBD, la gestion est planifiée dans le cadre d'un Plan de gestion établi pour 10 ans. Au travers de quelques exemples, nous vous proposons de découvrir les actions mises en œuvre pour préserver la biodiversité !



Balanin des glands
(*Curculio glandium*)

Cétoine dorée
(*Cetonia aurata*)

Brigade équestre

La surveillance a pour objectif de maintenir la quiétude des lieux par le respect des règles indiquées sur les panneaux d'informations (chiens en laisse, pas de son...) avant d'envisager la verbalisation. En ce sens, une politique d'information et de prévention est mise en place pour préserver le milieu naturel. Toutefois, les incivilités persistent : abandon de déchets, bivouac en arrière-dune, circulation en pied de dune...

Pour favoriser le dialogue en couvrant de grande surface rapidement, la brigade équestre est idéale. Elles rencontrent toujours un grand succès auprès des promeneurs de la Réserve Biologique qui se disent en sécurité lorsqu'ils voient les Techniciens de l'ONF.



52 Cigale
(*Cicada orni*)



Crédit photo : SM

Lutte contre la Jussie

Depuis la création de la RB, des travaux de lutte contre la Jussie ont été réalisés par des moyens manuels afin de cantonner les foyers de développement de cette espèce invasive. Le moindre brin de cette plante laissé dans le milieu naturel peut entraîner l'apparition d'une nouvelle bouture...

Un ramassage minutieux doit être réalisé par arrachage des brins en essayant au maximum d'éviter de casser le système racinaire et les tiges. Les rameaux sont ensuite évacués sur un garde feu situé à bonne distance de la RB. Par an, les ouvriers forestiers extraient ainsi 10 m3 de rémanents !

Arrachage manuel de la Jussie sur la berge Est du grand étang



Crédit photo : SM

Protocole « POP Reptile »

Sébastien Maitia manipule une Couleuvre verte et jaune pour réaliser les mesures biométriques

Depuis sa création, la RB a rejoint ce programme conduit par la « Société Herpétologique de France ». Ce suivi des reptiles s'appuie sur un cheminement de 35 plaques refuges à Reptiles (plaques de thermorégulation) qui sont visitées régulièrement afin d'y observer les serpents et/ou lézards qui s'y seront réfugiés. 6 relevés sont ainsi effectués entre les mois d'avril et juin où toutes les espèces contactées sont comptabilisées.



Crédit photo : INOXIA

La Vipère aspic de zinniker est l'espèce la moins contactée dans ce suivi, ainsi que le Lézard ocellé. En revanche, la Couleuvre verte et jaune est la plus couramment relevée sur le dispositif.

Afin de manipuler ces espèces qui sont toutes protégées, nos naturalistes de l'ONF disposent d'une autorisation de capture délivrée annuellement par le Museum National d'Histoire Naturelle.



Pour en savoir plus sur la société Herpéto :

En complément, chaque membre du Réseau Herpétofaune ONF est formé à la capture des serpents dans le cadre d'une formation spécifique dispensée par le Centre d'Études Biologiques de Chizé (79). L'objectif étant de limiter au maximum le dérangement des individus capturés et ne pas les blesser.

6. Une Réglementation Spécifique

Afin de protéger la biodiversité fragile de la RBD de pratiques inadaptées, une réglementation spécifique est appliquée. Celle-ci permet d'exclure, de restreindre ou d'organiser les activités humaines qui mettent en péril le patrimoine naturel à protéger. Sont notamment visés :

- les travaux, exceptés les travaux de restauration écologique cadrés par le Plan de gestion,
- la circulation des personnes, des animaux et des véhicules.

Les choix réglementaires visent :

- à protéger les habitats,
- à favoriser la biodiversité,
- à limiter l'impact de l'homme (zones de protection intégrale, chasse réglementée...).

Lors de votre visite, des pictogrammes sont également là pour vous aider à adopter un comportement respectueux de la quiétude du site :



De manière générale, ne laissez pas vos déchets, ne cueillez pas les fleurs et restez sur les sentiers



Filet à insecte

Loupe
botanique

Fougère-aigle
(*Pteridium aquilinum*)

7. Découvrir la RBD

Sébastien Maitia lors d'une visite dédiée à l'école de Mimizan.



Crédit photo : INOXIA

Le Technicien ONF en charge de la gestion de la RBD, réalise également des visites guidées lors des Journées de la nature, de la Journée Mondiale des Zones Humides ou encore des 48h de la Nature de la Région Nouvelle Aquitaine.



Ces sorties figurent à l'agenda de l'Office du Tourisme de Mimizan, régulièrement mis à jour.



Et si vous préférez une découverte en autonomie, notre sentier balisé est à votre disposition.

Barrasquit à curette

A l'entrée de la RBD, un espace dédié au gemmage est animé en saison par des gemeurs bénévoles.

Sarole à peler

Hapchot

Bridon

Colophane de résine de pin

Pot de gemmage

8. Annexes

Liste des espèces végétales : 172 espèces

Source des données : ONF, CBNSA.

En rouge : espèces invasives et/ou introduites

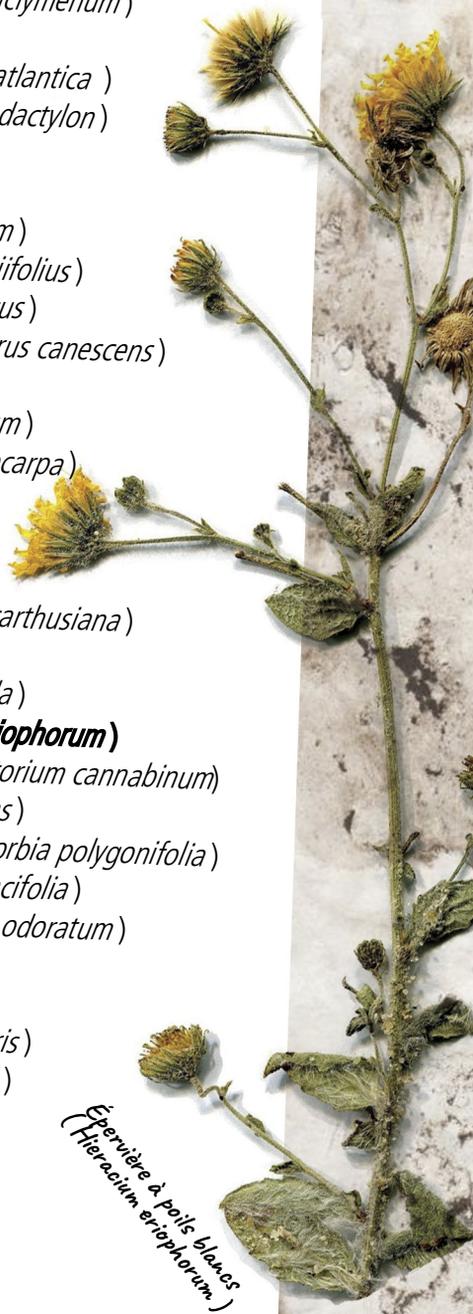
En gras : les espèces protégées.

- Agrostide capillaire (*Agrostis capillaris*)
- Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*)
- Agrostides des chiens (*Agrostis canina*)
- Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*)
- Arbousier commun (*Arbutus unedo*)
- Armoise de Lloyd (*Artemisia campestris*)
- Asperge officinale (*Asparagus officinalis*)
- Astragale de Bayonne (*Astragalus baionensis*)
- Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*)
- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Baccharis à feuilles d'Halimione
(*Baccharis halimifolia*)
- Baldellie fausse renoncule
(*Baldellia ranunculoides*)
- Bec de grue (*Erodium cicutarium*)
- Bident trifolié (*Bidens tripartita*)
- Bourdaine (*Frangula alnus*)
- Brome à deux étamines (*Anisantha diandra*)
- Bruyère à balais (*Erica scoparia*)
- Bruyère à quatre angles (*Erica tetralix*)
- Bruyère cendrée (*Erica cinerea*)
- Bugrane rampante (*Ononis repens*)
- Cakilier (*Cakile maritima*)
- Calamagrostide épigéios (*Calamagrostis epigejos*)
- Callune (*Calluna vulgaris*)
- Camarine à fruits blancs (*Corema alba*)
- Canche caryophyllée (*Aira caryophyllea*)

Bec de grue
(*Erodium cicutarium*)



Chèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*)
 Chiendent des dunes
 (*Elytrigia juncea* subsp. *boreoatlantica*)
 Chiendent pied-de-poule (*Cynodon dactylon*)
 Chlorette (*Blackstonia perfoliata*)
 Choin noirâtre (*Schoenus nigricans*)
 Cirse d'Angleterre (*Cirsium dissectum*)
 Ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*)
 Cladium des marais (*Cladium mariscus*)
 Corynéphore blanchâtre (*Corynephorus canescens*)
 Cotonnière naine (*Logfia minima*)
 Criste marine (*Crithmum maritimum*)
 Cyprès de Lambert (*Cupressus macrocarpa*)
 Danthonie (*Danthonia decumbens*)
 Diotis maritime (*Achillea maritima*)
 Douce amère (*Solanum dulcamara*)
 Dryoptéris des chartreux (*Dryopteris carthusiana*)
 Écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*)
 Eperviaire piloselle (*Hieracium pilosella*)
Éperviaire à poils blancs (*Hieracium eriophorum*)
 Eupatoire à feuilles de chanvre (*Eupatorium cannabinum*)
 Euphorbe maritime (*Euphorbia paralias*)
 Euphorbe à feuilles de renouée (*Euphorbia polygonifolia*)
 Fétuque à feuilles de Jonc (*Festuca juncifolia*)
 Fétuque de Gascogne (*Anthoxanthum odoratum*)
 Fléole des sables (*Phleum arenarium*)
 Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*)
 Fougère des marais (*Thelypteris palustris*)
 Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)
 Gaillet des marais (*Galium palustre*)
 Gaillet des sables (*Galium arenarium*)
 Garance voyageuse (*Rubia peregrina*)
 Gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*)
 Genêt à balai (*Cytisus scoparius*)
 Genêt d'Angleterre (*Genista anglica*)
 Gourbet (*Ammophila arenaria*)
 Grand plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*)
 Gui des feuillus (*Viscum album*)



Éperviaire à poils blancs
 (*Hieracium eriophorum*)

Hélianthème taché (*Tuberaria guttata*)
 Herbe au charpentier (*Achillea millefolium*)
 Herniaire glabre (*Herniaria glabra*)
 Houlique laineuse (*Holcus lanatus*)
 Houx (*Ilex aquifolium*)
 Immortelle des dunes (*Helichrysum stoechas*)
 Iris des marais (*Iris pseudacorus*)
 Jasione des montagnes (*Jasione montana*)
 Jonc à deux faces (*Juncus anceps*)
 Jonc à fruits luisants (*Juncus articulatus*)
 Jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*)
 Jonc à tépales pointus (*Juncus acutus*)
 Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*)
 Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*)
 Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*)
 Jonc épars (*Juncus effusus*)
 Jonc glauque (*Juncus inflexus*)
 Jonc hétérophylle (*Juncus heterophyllus*)
 Jonc maritime (*Juncus maritimus*)
 Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)
 Koélerie glauque (*Koeleria glauca*)
 Lagure queue-de-lièvre (*Lagurus ovatus*)
 Laïche à tiges basses (*Carex demissa*)
 Laïche à trois nervures (*Carex trinervis*)
 Laiteron rude (*Sonchus asper*)
 Laurier-sauce (*Laurus nobilis*)
 Lierre grimpant (*Hedera helix*)
Linaires à feuilles de thym (*Linaria thymifolia*)
 Liondent des rochers (*Leontodon saxatilis*)
 Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*)
 Liseron des dunes (*Calystegia soldanella*)
 Liseron des haies (*Calystegia sepium*)
 Lobélie brûlante (*Lobelia urens*)
 Lobulaire maritime (*Lobularia maritima*)
 Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*)
 Lotier grêle (*Lotus angustissimus*)
 Ludwigie des marais (*Ludwigia palustris*)
 Luzule champêtre (*Luzula campestris*)



Linaires à
 feuilles de thym
 (*Linaria thymifolia*)



Crédit photo : PT

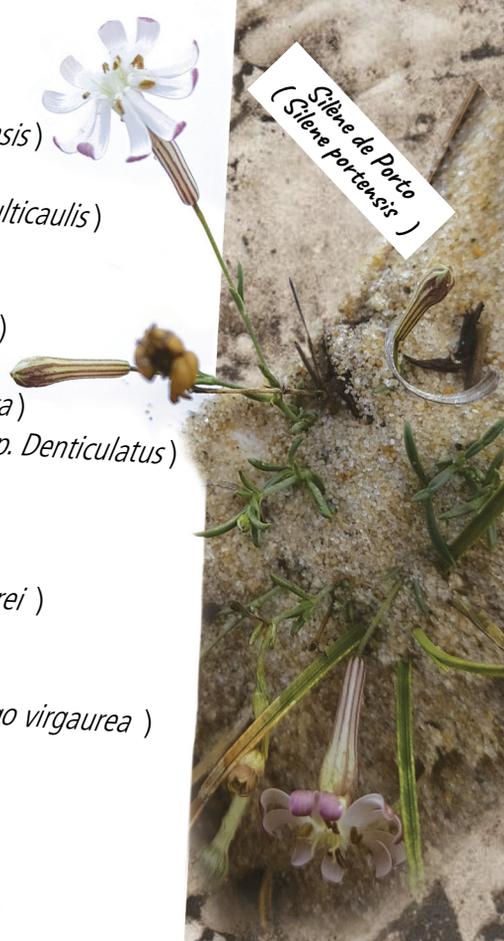
Luzule multiflore (*Luzula multiflora*)
 Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*)
Lys mathiole (*Pancratium maritimum*)
 Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*)
 Marguerite vert-glaucue (*Leucanthemum subglaucum*)
 Matthiole à feuilles sinuées (*Matthiola sinuata*)
 Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*)
 Mélilot blanc (*Melilotus albus*)
 Menthe aquatique (*Mentha aquatica*)
 Menthe pouliot (*Mentha pulegium*)
 Molinie bleue (*Molinia caerulea*)
 Moutarde noire (*Brassica nigra*)
 Myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*)
 Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*)
 Nénuphar blanc (*Nymphaea alba*)
 Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*)
Néottinée maculée (*Neotinea maculata*)
 Ornithope délicat (*Ornithopus perpusillus*)
 Ornithope penné (*Ornithopus pinnatus*)
 Orobanche des genêts
 (*Orobanche rapum-genistae*)
 Osmonde royale (*Osmunda regalis*)
 Panicaut de mer (*Eryngium maritimum*)
 Pâturin commun (*Poa trivialis*)
 Petite oseille (*Rumex acetosella*)
 Petite scutellaire (*Scutellaria minor*)
 Piment royal (*Myrica gale*)
 Pin maritime (*Pinus pinaster*)
 Plantain Corne-de-cerf
 (*Plantago coronopus*)
 Plantain des sables (*Plantago scabra*)
 Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*)
 Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*)
 Potamot pectiné (*Stuckenia pectinata*)
 Potentille tormentille (*Potentilla erecta*)
 Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*)

Néottinée maculée
 (*Neotinea maculata*)



Crédit photo : FJ

- Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)
- Réglisse des bois (*Polypodium vulgare*)
- Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Romulée bulbocodium (*Romulea bulbocodium*)
- Roseau commun (*Phragmites australis*)
- Rosier des chiens (*Rosa canina*)
- Salicaire commune (*Lythrum salicaria*)
- Samole de Valerand (*Samolus valerandi*)
- Saule des dunes (*Salix repens var. dunensis*)
- Saule roux (*Salix atrocinerea*)
- Scirpe à nombreuses tiges (*Eleocharis multicaulis*)
- Scirpe des marais (*Eleocharis palustris*)
- Scirpe flottant (*Isolepis fluitans*)
- Scirpe piquant (*Schoenoplectus pungens*)
- Scirpe-jonc (*Scirpoides holoschoenus*)
- Scutellaire casquée (*Scutellaria galericulata*)
- Séneçon des dunes (*Senecio vulgaris subsp. Denticulatus*)
- Sérapias en soc (*Serapias vomeracea*)
- Sérapias langue (*Serapias lingua*)
- Silène de Porto (*Silene portensis*)**
- Silène de Thore (*Silene vulgaris subsp. thorei*)
- Silène enflé (*Silene vulgaris*)
- Silène fleur de coucou (*Silene flos-cuculi*)
- Solidage verge d'or à grosse racine (*Solidago virgaurea*)
- Souchet penché (*Isolepis cernua*)
- Soude brûlée (*Salsola kali*)
- Téedalie à tige nue (*Teesdalia nudicaulis*)
- Trèfle des champs (*Trifolium pratense*)
- Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)
- Véronique à écus (*Veronica scutellata*)
- Vigne cultivée (*Vitis vinifera*)
- Vulpie à une seule glume (*Vulpia fasciculata*)
- Vulpie faux Brome (*Vulpia bromoides*)



Silène de Porto
(*Silene portensis*)

Liste des espèces animales : 288 espèces

Les Vertébrés

Source des données : Fédération des Pêcheurs des Landes, Equipe de la RBD, Réseau avifaune ONF, Réseau mammifères ONF,

En rouge : espèces invasives et/ou introduites

Oiseaux : 120 espèces

- Accenteur mouchet (*Prunella modularis*)
- Aigrette garzette (*Egretta garzetta*)
- Alouette des champs (*Alauda arvensis*)
- Alouette lulu (*Lullula arborea*)
- Autour des palombes (*Accipiter gentilis*)
- Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*)
- Bécasseau maubèche (*Calidris canutus*)
- Bécasseau sanderling (*Calidris alba*)
- Bécasseau variable (*Calidris alpina*)
- Bécassine des marais (*Gallinago gallinago*)
- Bergeronnette grise (*Motacilla alba*)
- Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*)
- Bernache cravant (*Branta bernicla*)
- Bernache du Canada (*Branta canadensis*)**
- Bouscarle de Cetti (*Cettia cetti*)
- Bouvreuil pivoine (*Pyrhula pyrrhula*)
- Bruant zizi (*Emberiza cirius*)
- Busard des roseaux (*Circus aeruginosus*)
- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*)
- Canard chipeau (*Anas strepera*)
- Canard colvert (*Anas platyrhynchos*)
- Canard siffleur (*Mareca penelope*)
- Canard souchet (*Anas clypeata*)
- Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)

Bécasse des bois
(*Scolopax rusticola*)
Rémiges secondaires

Canard colvert
(*Anas platyrhynchos*)
Rémiges secondaires
internes

Chevalier guignette (*Actitis hypoleucos*)
 Chouette hulotte (*Strix aluco*)
 Cochevis huppé (*Galerida cristata*)
 Corneille noire (*Corvus corone*)
 Coucou gris (*Cuculus canorus*)
 Courlis cendré (*Numenius arquata*)
 Cygne tuberculé (*Cygnus olor*)
 Echasse blanche (*Himantopus himantopus*)
 Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*)
 Épervier d'Europe (*Accipiter nisus*)
 Étourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*)
Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*)
 Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)
 Faucon hobereau (*Falco subbuteo*)
 Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)
 Fauvette des jardins (*Sylvia borin*)
 Fauvette grisette (*Sylvia communis*)
 Fauvette pitchou (*Sylvia undata*)
 Foulque macroule (*Fulica atra*)
 Fuligule milouin (*Aythya ferina*)
 Fuligule nyroca (*Aythya nyroca*)
 Gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*)
 Geai des chênes (*Garrulus glandarius*)
 Gobemouche gris (*Muscicapa striata*)
 Gobemouche noir (*Ficedula hypoleuca*)
 Goéland argenté (*Larus argentatus*)
 Goéland leucophée (*Larus michahellis*)
 Goéland marin (*Larus marinus*)
 Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica namnetum*)
 Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*)
 Grande Aigrette (*Ardea alba*)
 Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*)
 Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*)
 Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*)
 Grive draine (*Turdus viscivorus*)
 Grive litorne (*Turdus pilaris*)
 Grive mauvis (*Turdus iliacus*)

Echasse blanche femelle ♀
 (*Himantopus himantopus*)



Crédit photo : PT

Guillemot de Troïl (*Uria aalge*)
 Héron cendré (*Ardea cinerea*)
 Héron pourpré (*Ardea purpurea*)
 Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)
 Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)
 Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)
 Huppe fasciée (*Upupa epops*)
 Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*)
 Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*)
 Martinet noir (*Apus apus*)
 Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)
 Merle noir (*Turdus merula*)
 Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*)
 Mésange bleue (*Parus caeruleus*)
 Mésange charbonnière (*Parus major*)
 Mésange huppée (*Parus cristatus*)
 Mésange nonnette (*Poecile palustris*)
 Milan noir (*Milvus migrans*)
 Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*)
 Hirondelle de rivage (*Riparia riparia*)
 Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*)
 Huppe fasciée (*Upupa epops*)
 Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*)
 Ibis falcinelle (*Plegadis falcinellus*)
 Martinet noir (*Apus apus*)
 Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*)
 Merle noir (*Turdus merula*)
 Mésange à longue queue
 (*Aegithalos caudatus*)
 Mésange bleue (*Parus caeruleus*)
 Mésange charbonnière (*Parus major*)
 Mésange huppée (*Parus cristatus*)
 Mésange nonnette (*Poecile palustris*)
 Milan noir (*Milvus migrans*)
 Moineau domestique (*Passer domesticus*)
 Mouette rieuse (*Chroicocephalus ridibundus*)
 Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*)
 Oie cendrée (*Anser anser*)

Gorgebleue à miroir
 (*Luscinia svecica namnetum*)



Crédit photo : SG

Pic épeiche (*Dendrocopos major*)

Pic vert (*Picus viridis*)

Pic noir (*Dryocopus martius*)

Pie bavarde (*Pica pica*)

Pie-grièche à tête rousse

(*Lanius senator*)

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Pigeon ramier (*Columba palumbus*)

Pingouin torda (*Alca torda*)

Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*)

Pipit des arbres (*Anthus trivialis*)

Pipit farlouse (*Anthus pratensis*)

Pipit maritime (*Anthus petrosus*)

Pipit rousseline (*Anthus campestris*)

Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*)

Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*)

Pouillot véloce (*Phylloscopus collybita*)

Râle d'eau (*Rallus aquaticus*)

Roitelet huppé (*Regulus regulus*)

Roitelet triple-bandeau (*Regulus ignicapilla*)

Rossignol philomèle (*Luscinia megarhynchos*)

Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*)

Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*)

Rougequeue noir (*Phoenicurus ochruros*)

Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*)

Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*)

Sittelle torchepot (*Sitta europaea*)

Spatule blanche (*Platalea leucorodia*)

Sterne caugék (*Thalasseus sandvicensis*)

Tarier des prés (*Saxicola rubetra*)

Tarier pâtre (*Saxicola torquatus*)

Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*)

Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*)

Tourterelle turque (*Streptopelia decaocto*)

Traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*)

Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*)

Bernache cravant
(*Branta bernicla*)



Crédit photo : FJ

Mammifères : 16 espèces

Blaireau européen (*Meles meles*)
Campagnol roussâtre (*Myodes glareolus*)
Campagnol terrestre (*Arvicola amphibius*)
Chevreuil européen (*Capreolus capreolus*)
Crocodyre musette (*Crocidura russula*)
Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)
Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*)
Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*)
Martre des pins (*Martes martes*)
Mulot à collier (*Apodemus flavicollis*)
Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*)
Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*)
Ragondin (*Myocastor coypus*)
Renard roux (*Vulpes vulpes*)
Sanglier (*Sus scrofa*)
Taupe d'Europe (*Talpa europaea*)

Bernache cravant
(*Branta bernicla*)



Crédit photo : CP

Chauve-souris : 13 espèces

Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
Grand Murin (*Myotis myotis*)
Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)
Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)
Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)
Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)
Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)
Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*)
Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*)
Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*)
Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*)

Reptiles : 8 espèces

Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*)
Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*)
Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*)
Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*)
Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)
Lézard ocellé (*Timon lepidus*)
Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*)
Vipère aspic de Zinniker (*Vipera aspis zinnikeri*)

Amphibiens : 7 espèces

Crapaud calamite (*Bufo calamita*)
Crapaud épineux (*Bufo spinosus*)
Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
Grenouille de Perez (*Pelophylax perezii*)
Grenouille verte (*Pelophylax esculenta*)
Triton marbré (*Triturus marmoratus*)
Triton palmé (*Triturus helveticus*)



Crédit photo : BD

Poissons : 9 espèces

Anguille (*Anguilla anguilla*)
Brochet aquitain (*Esox aquitanicus*)
Brochet commun (*Esox lucius*)
Carpe commune (*Cyprinus carpio*)
Gambusie du texas (*Gambusia affinis*)
Gardon (*Rutilus rutilus*)
Perche soleil (*Lepomis gibbosus*)
Rotengle (*Scardinius erythrophthalmus*)
Tanche (*Tinca tinca*)

Les Invertébrés

Source : Equipe de la RBD,
Réseau entomologie ONF,
Aquadbio



♂ Sylvain azure
(*Limenitis reducta*)



♂ Cuivré des Marais
(*Lycaena dispar*)



Lépidoptères : 19 espèces

- Aurore (*Anthocharis cardamines*)
- Azuré de la Bugrane (*Polyommatus icarus*)
- Azuré de l'adragant (*Polyommatus escheri*)
- Azuré du genêt (*Plebejus idas*)
- Belle Dame (*Vanessa cardui*)
- Bucéphale (*Phalera bucephala*)
- Citron (*Gonepteryx rhamni*)
- Cuivré des Marais (*Lycaena dispar*)
- Grande Tortue (*Nymphalis polychloros*)
- Mégère (*Lasiommata megera*)
- Moro-sphinx (*Macroglossum stellatarum*)
- Nymphale de l'arbousier (*Charaxes jasius*)
- Paon-du-jour (*Aglais io*)
- Piéride du chou (*Pieris brassicae*)
- Piéride du navet (*Pieris napi*)
- Souci (*Colias croceus*)
- Sylvain azuré (*Limenitis reducta*)
- Tircis (*Pararge aegeria*)
- Vulcain (*Vanessa Atalanta*)



♂ Bucéphale
(*Phalera bucephala*)



♀ Paon-du-jour
(*Aglais io*)



♀ Belle Dame
(*Vanessa cardui*)

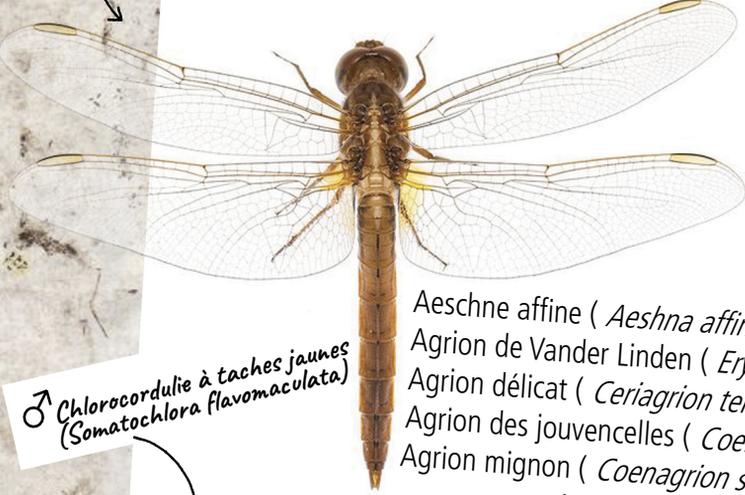


Crocothémis écarlate
(*Crocothemis erythraea*)

Odonates : 16 espèces



Anax empereur
(*Anax imperator*)

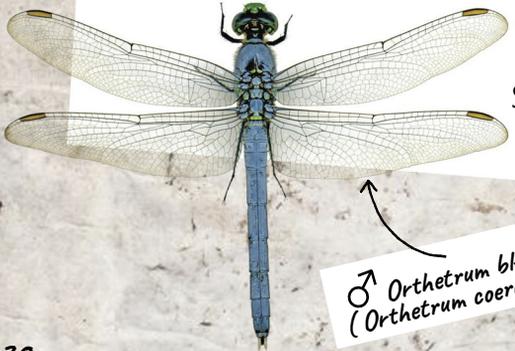


♂ Chlorocordulie à taches jaunes
(*Somatochlora flavomaculata*)

- Aeshne affine (*Aeshna affinis*)
- Agrion de Vander Linden (*Erythromma lindenii*)
- Agrion délicat (*Ceriagrion tenellum*)
- Agrion des jouvencelles (*Coenagrion puella*)
- Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*)
- Anax empereur (*Anax imperator*)
- Anax napolitain (*Anax parthenope*)
- Chlorocordulie à taches jaunes
(*Somatochlora flavomaculata*)
- Cordulie bronzée (*Cordulia aenea*)
- Crocothémis écarlate
(*Crocothemis erythraea*)



- Libellule à quatre taches (*Libellula quadrimaculata*)
- Naiade au corps vert (*Erythromma viridulum*)
- Orthétrum à stylets blancs (*Orthetrum albistylum*)
- Orthétrum bleissant (*Orthetrum coerulescens*)
- Orthétrum réticulé
(*Orthetrum cancellatum*)
- Sympètre rouge sang
(*Sympetrum sanguineum*)



♂ Orthétrum bleissant
(*Orthetrum coerulescens*)

Autres insectes : 90 espèces

Acanthocinus griseus
(Fabricius, 1792)
Agriotes lineatus
Agrypnus murinus
Ampedus glycerus
(Herbst, 1784)
Ampedus praeustus
(Fabricius, 1792)
Ampedus sanguinolentus
(Schrank, 1776)
Anastrangalia sanguinolenta
Anoxia villosa
(Fabricius, 1782)
Anthaxia sepulchralis
(Fabricius, 1801)
Arhopalus rusticus
(Linnaeus, 1758)
Arhopalus syriacus
(Reitter, 1895)
Aspidiphorus orbiculatus
(Gyllenhal, 1808)
Aulonium ruficorne
(Olivier, 1790)
Berginus tamarisci
Wollaston, 1854



♂ *Anoxia villosa*



Ampedus sanguinolentus



Coccinella septempunctata

Cybister lateralmarginalis



Brachyleptura hybrida
Cardiophorus ruficollis
Cardiophorus rufipes
Cetonia aurata
Chrysanthia viridissima
Cicada orni
Cicindela hybrida
Cidnopus pilosus
Clamoris attelaboides
(Fabricius, 1787)
Clamoris crenata
(Mulsant, 1854)
Clerus mutillarius
Coccinella septempunctata
Colymbetes fuscus
Crioceris asparagi

Cicada orni :
émergence



Cryptocephalus parvulus
O.F. Müller, 1776
Cybister lateralmarginalis

Dalopius marginatus
(Linnaeus, 1758)

Distoleon tetragrammicus
Dryops Olivier, 1791

Elaphrus riparius

Endophloeus markovichianus
(Piller & Mitterpacher, 1783)

Eptesicus Rafinesque, 1820
Ergates faber

Exochomus nigromaculatus
(Goeze, 1777)

Exochomus quadripustulatus

Grandinia nespори (Bres.) Cejp
Gryllus campestris

Helochares Mulsant, 1844
Hemicrepidius hirtus

(Herbst, 1784)

Hydraena Kugelann, 1794

Hydrophilus piceus

Hylastes ater

♀ *Megascolia maculata*



Gryllus campestris



Hylurgus ligniperda
(Fabricius, 1787)

Hymenophorus doublieri
Mulsant, 1851

Ilyocoris cimicoides

Lagria hirta

Lamia textor

Lampyris noctiluca

Megascolia maculata

Melanotus crassicollis
(Erichson, 1841)

Microrhagus pygmaeus
(Fabricius, 1792)

Monochamus galloprovincialis
(Olivier, 1795)

Mycetophagus quadripustulatus
(Linnaeus, 1760)

Nacerdes carniolica atlantica
Allemand, 1993

Nemozoma elongatum

Lagria hirta



Mycetophagus quadripustulatus



Ilyocoris cimicoides



(Linnaeus, 1760)
Oedemera flavipes
Oxypleurus nodieri Mulsant,
1839

Oxythyrea funesta
Paederidus ruficollis
Pediacus dermestoides
(Fabricius, 1792)

Phaleria cadaverina
(Fabricius, 1792)
Phytobaenus amabilis R.F.
Sahlberg, 1834

Pityophagus ferrugineus
(Linnaeus, 1760)

Plagioderma versicolora
Platystomos albinus
(Linnaeus, 1758)

Pogonocherus caroli Mulsant,
1862

Polyphylla fullo
Prionychus fairmairii
(Reiche, 1860)

Prosternon tessellatum
(Linnaeus, 1758)



Oxythyrea funesta

Pityophagus ferrugineus



Rhagium inquisitor
(Linnaeus, 1758)
Rhagonycha fulva
Salpingus planirostris
(Fabricius, 1787)
Spondylis buprestoides

Stenagostus rufus
(De Geer, 1774)
Stenurella melanura
Stictoleptura rubra
Strangalia attenuata
Tentyria interrupta Latreille,
1807

Thanasimus femoralis
(Zetterstedt, 1828)
Thanasimus formicarius
(Linnaeus, 1758)

Trichius fasciatus
Uleiota planatus
Uloma culinaris
(Linnaeus, 1758)
Valgus hemipterus
Xylocopa violacea



Rhagonycha fulva



Prosternon tessellatum



Xylocopa violacea

9. Lexique

Aire de répartition : Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Association végétale : Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose : Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Biodiversité : Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biotope : Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Calcicole : plante qui se rencontre exclusivement ou préférentiellement sur les sols riches en calcium et ne supporte pas les terrains acides.

Caulinaire : Relatif à la tige d'un végétal. Zone de croissance de la partie aérienne des végétaux.

Communauté végétale : Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Fougère aigle
(*Pteridium aquilinum*)

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages » :

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en œuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive «Oiseaux sauvages» : Appellation courante de la Directive 2009/147/CE du Conseil des communautés européennes du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Dynamique de la végétation : En un lieu et sur une surface donnée, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climat, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Espèce inféodée : Une espèce inféodée à un organisme ou à un milieu est une espèce qui est liée très fortement à cet organisme ou ce milieu et qui peut difficilement vivre sans celui-ci.

Espèce d'intérêt communautaire : Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée : - soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation, soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce invasive/envahissante : Une espèce invasive, aussi appelée espèce envahissante est une espèce végétale ou animale introduite, volontairement ou non, par l'homme, et qui devient nuisible et menace la biodiversité locale et l'environnement là où elle s'est naturalisée.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire : Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).



Espèce migratrice d'oiseaux : Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

Eutrophisation : Processus par lequel des nutriments s'accumulent dans un milieu ou un habitat (terrestre ou aquatique).

Groupement/Formation végétale : Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce : Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire : Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel : Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Natura 2000 : Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Patrimonialité d'une espèce/habitat : Il s'agit des espèces protégées, des espèces menacées (liste rouge) et des espèces rares, ainsi que (parfois) des espèces ayant un intérêt scientifique ou symbolique. Le statut d'espèce patrimoniale n'est pas un statut légal. Il s'agit d'espèces que les scientifiques et les naturalistes estiment importantes d'un point de vue patrimonial, que ce soient pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles.

Perturbation : Il s'agit d'un événement ponctuel qui aboutit à une perte de biomasse au sein de l'écosystème (incendie, broyage...).
Physionomie : Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie : Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Réseau Natura 2000 : Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Station : Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Taxon : Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.



Crédits *photographiques*

ONF :

Amaud Hedel (AH)
Bernard Devaux (BD)
Marine Boulogne (MB)
Paul Toumeur (PT)
Delphine Boulet (DB)
Jean-Paul Mangin (JPM)
Jean Favennec (JF)
Sébastien Maitia (SM)
Emilie Sautret (ES)
Sébastien Laguet (SG)
Henri Buestel (HB)
Christian Pocachard (CP)

Autres structures :

Aurélien Caillon (AC)
Pierre-Yves Gourvil (PYG)
Francis C. Franklin (FCF)
Clément Bardot (CB)
Ferran Pestaña (FP)
Franck Jouandoudet (FJ)

Contributeurs

Comité de relecture :

Aurélie Lehoucq,
Sébastien Maitia,
Candy Ferranti,
Sébastien Gendry,
Emilie Sautret.

**Synthèse des données,
cartographie, conception,
rédaçtion** : Paul Toumeur

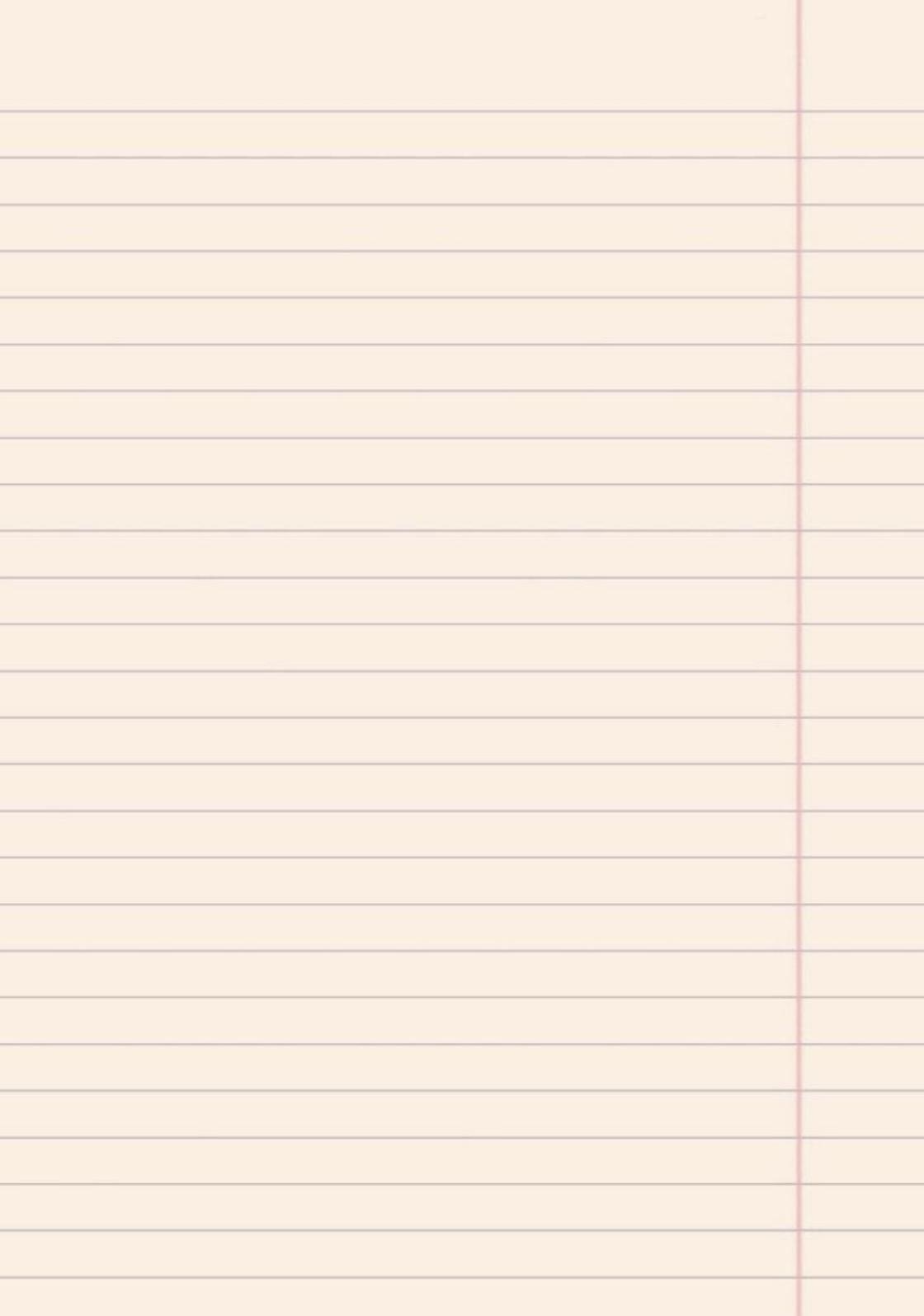
Design graphique & carte illustrée :

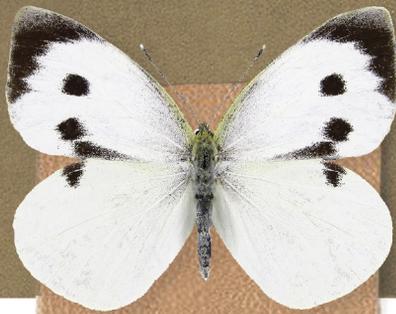
GADRIEN CLAIRET

Imprimé par Korus
Mars 2023



Notes du Naturaliste





♀ Piéride du chou
(*Pieris brassicae*)



Emergence



Chrysalide



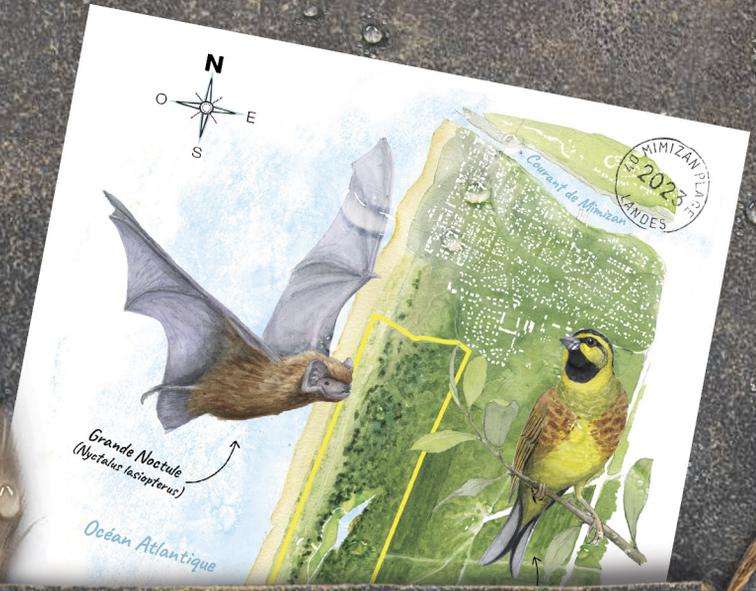
♂ Piéride du chou
(*Polyommatus escheri*)

♂ Piéride du navet
(*Pieris napi*)

Chenille



Cycle de
la Piéride du Chou
(*Pieris brassicae*)



Office National des Forêts
 Agence Landes Nord Aquitaine
 Mars 2023

Rédaction Paul Tourneur
 Design Graphique & carte illustrée
 Impression Korus

Adrien Clairet